



2^{ème} SEMESTRE

INFO-EFS

N° 30

ISSN 0986-8569



FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE



FFS026331

*BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

INFO - EFS N° 30

2ème semestre 1996

SOMMAIRE

- Editorial, par Joël POSSICH	p. 2
- Conseil Technique de l'EFS, octobre 1996	p. 5
- Collaborateurs Nationaux de l'EFS, octobre 1996	p. 7
- Organisation du secteur matériel , par Laurent MANGEL et Joël POSSICH	p. 8
- Documentation pédagogique (novembre 1996)	p. 9
- Rapport d'activités de brevetés EFS 1995, par Frédéric GERBET	p.10
- Le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie (SNPS) par Eric CHARRON	p.13
- Gendarmes spéléologues	p.16
- La karsto par l'audio-visuel, par José MULOT	p.17
- Les stages de spéléologie en Hongrie, par Bèla BALAZS	p.18
- Normalisation européenne du matériel spéléo, par Olivier VIDAL	p.20
- Escalade en milieu souterrain "artif", par le Groupe d'Etudes Techniques et le stage Moniteur de Pâques 1996	p.24
- L'initiation dans les clubs FFS, par Rémy LIMAGNE	p.28

Rédaction : Rémy LIMAGNE

EDITORIAL

par Joël POSSICH, Président EFS

Les bruits couraient depuis les Journées d'Etudes de Millau en 1995. Eh bien voilà, depuis le mois d'octobre, l'Ecole Française de Spéléologie a changé de président.

Comme cela se dit en haut lieu, l'élection se fait pour une olympiade et sur la base d'une "profession de foi". Avant de vous informer sur les grandes lignes de mon mandat, je vous livre quelques réflexions suite à l'annonce des restrictions budgétaires annoncées par la fédération.

A priori, l'approche de l'an 2000 semble difficile du côté des finances si j'en crois le dernier courrier de notre trésorier fédéral. La baisse des subventions de 15 % de notre ministère de tutelle pourrait se répercuter directement sur l'aide apportée aux commissions. Il va falloir que la fédération fasse des choix...ce ne sera pas chose facile.

Faut-il encore rappeler le rôle fondamental joué par l'Ecole Française de Spéléologie dans notre activité et l'influence qu'elle a sur tous les domaines de pratique ?

Du côté de la prévention, ne vaut-il pas mieux former les pratiquants, informer sur les risques plutôt que déclencher des secours, coûteux et qui ternissent l'image de notre activité ?

En ce qui concerne l'environnement, mieux vaut informer et sensibiliser au cours des stages que fermer les cavités ou se perdre en conflits divers.

Tout le monde se plaint du manque de bénévoles, du manque d'investissement fédéral. Les actions menées (encore trop timides) auprès des C.V.L. permettront, si elles se développent, d'amener dans les années à venir une relève active bien consciente des problèmes de notre société.

Je ne vais pas passer en revue tous les domaines d'intervention de notre enseignement. Avec un peu de recul, chacun pourra s'apercevoir du bien fondé d'une commission enseignement très forte et bien structurée pour l'avenir de notre activité.

Evidemment, l'EFS gère un très gros budget et la plus grande part de son financement est constituée par l'aide fédérale. Notre vocation n'est pas de trouver des financements, mais de délivrer un enseignement proche des besoins des fédérés. Celui ci doit se développer, évoluer avec les techniques modernes. Vivre sur les acquis n'est pas sain et fera régresser notre enseignement.

Pour évoluer et atteindre les objectifs que je me suis fixés, il va falloir des moyens. Je pense que tout le monde en a conscience.

Avoir les moyens d'une politique ne signifie pas gaspiller l'argent qui nous est confié. Une rigueur de gestion s'impose au moins pour deux raisons :

- meilleur service aux fédérés
- l'utilisation des fonds doit servir à donner un enseignement de qualité au maximum de pratiquants (l'enseignement ne doit pas rester confidentiel ou profiter à une catégorie sociale privilégiée).

Pour votre information, dans le fonctionnement actuel du pôle de Lyon, beaucoup de frais administratifs sont imputés à la commission EFS alors qu'ils incombent à d'autres commissions ou au fonctionnement du pôle. En ce qui concerne le personnel mis à disposition de l'EFS, nous retrouvons les mêmes problèmes. Même si un rajustement des dépenses intervient, les sommes économisées ne suffiront pas à couvrir les restrictions budgétaires promises.

Le budget prévisionnel 1997 tient compte des actions envisagées dans ma profession de foi. Bien évidemment, il est en forte augmentation car le développement de l'enseignement coûte cher. Mais l'argent dépensé pour la formation des spéléos est un investissement pour l'avenir en terme de prévention. Il vaut mieux à mon avis pratiquer une politique d'actions préventives plutôt que d'actions correctives.

Quelles sont maintenant les grandes lignes directrices de mon mandat ?

L'information :

- **Maintien** d'info EFS 2 fois par an diffusé **gratuitement** à tous les brevetés actifs.
- **Maintien** des circulaires d'information diffusé **gratuitement** à tous les brevetés actifs.
- **Maintien** du calendrier **fédéral** des stages qui regroupe toutes les actions d'enseignement de toute la FFS. Ce calendrier sera maintenu sur le réseau Internet. Par contre abandon du serveur minitel qui n'est jamais tenu à jour.
- **Création** d'une circulaire d'information (en bref) pour impliquer les correspondants régionaux dans la vie de l'EFS. En conformité avec le projet de canevas de règlement intérieur des commissions proposé par la FFS.
- **Maintien** des publications du Groupe d'Etudes Technique dans la revue fédérale Spelunca.

La formation des cadres :

- **Maintien** d'une U.V. technique **d'instructeur** tous les deux ans, proposée **gratuitement** aux spéléos en cycle de formation.
- **Maintien** d'un stage de moniteur par an avec en encadrement 2 titulaires et 4 moniteurs inscrits dans le cycle instructeur (surcoût 2 cadres).
- **Maintien** de l'action 1 initiateur par club.
- **Amélioration** du suivi sur le terrain des stages d'initiateur par l'intervention de moniteurs nationaux.
- **Elaboration** de documents pédagogique actualisés.

L'aide aux organisateurs de stages :

- **Réforme** complète des maquettes pédagogiques et de la bibliothèque disponible pour les stages.
- **Création et amélioration** "d'outils" pédagogiques nécessaires aux spéléos avec l'aide des supports modernes.
- **Mise à disposition** pour les stages, de matériel bureautique et de reprographie (achat d'une imprimante et d'un photocopieur portable).
- **Mise à disposition du matériel d'exploration conforme aux normes européennes**. Ceci entraîne un très gros renouvellement du matériel et une amélioration du suivi des prêts (création d'une consigne pour la gestion du matériel).
- **Amélioration** du suivi administratif des stages.
- **Maintien** du CCP pour la gestion financière des stages nationaux.

La documentation pédagogique :

- **Poursuite** de l'actualisation des Dossiers-Instruction et des cahiers de l'EFS.
- **Publication** de nouveaux Dossiers-Instruction et de cahiers de l'EFS.
- **Valorisation** des mémoires d'instructeurs.
- **Recherche** de nouveaux supports pédagogiques.
- **Création** du niveau Moniteur du Manuel Technique.
- **Création** d'un document reprenant tous les D.I. et le Manuel Technique à l'usage de l'initiateur.

Le Groupe d'Etude Technique :

- **Maintien** des études sur le matériel en collaboration avec le SSF et les constructeurs.
- **Développement** de la notion de "retour d'expérience" par une analyse des actions pédagogiques à mener après les accidents ou incidents. La collaboration avec le SSF s'avère indispensable.
- **Participation** à l'élaboration du manuel technique du moniteur.
- **Participation** aux réflexions européennes sur la normalisation du matériel.
- **Maintien** des publications dans la revue fédérale Spelunca et Info-EFS.
- **Poursuite** des contacts pris avec les fabricants de matériel.

La spéléologie extra-fédérale :

- **Développement** des actions auprès des Centres de Vacances et de Loisirs. Il faut donner aux jeunes l'envie de poursuivre leur formation et les diriger vers les stages organisés par l'EFS (découverte, formation technique,...). Cela nécessite une présence active de l'EFS pendant les mois saisonniers et pas forcément sous forme de conférence mais par des actions de terrain.
- **Valorisation** du label EFS et recherche de nouveaux centres. Le label EFS doit garantir la qualité de l'enseignement dispensé par les organismes et non pas une simple possibilité de gain financier. Ceci entraîne évidemment des contrôles des prestations et des frais de déplacement...
- **Reconnaissance** des brevets fédéraux à leur juste valeur.

Brevet d'état :

- **Poursuite** du travail effectué jusqu'à présent.
- **Reconnaissance** des travaux effectués et des accords passés.

Organisation générale :

- **Amélioration** de la qualité des services administratifs.
- **Respect** des règlements en vigueur tant sur le plan intérieur que vis à vis de la législation.
- **Réorganisation** des tâches au sein du personnel travaillant pour l'EFS.
- **Doter** les membres du bureau de moyens de communication performants et indispensables pour l'exercice de leur fonction.
- **Révision** de la gestion du matériel. Mise en application dès octobre 1996 de nouveaux tarifs.

International :

- **Poursuivre** les relations avec les pays demandeurs de formation.
- **Développer** les échanges internationaux pour faire évoluer notre enseignement.
- **Diffuser** notre savoir faire à travers le monde.

Conclusions :

Comme vous le voyez, il n'est pas question de tout révolutionner, mais continuer le travail de mes prédécesseurs, en apportant les améliorations nécessaires à une meilleure qualité de nos formations. Mon souci premier est de former un maximum de spéléo, si possible dès leur premier pas sous terre. Tous ensemble, nous devons tendre dans cette direction.

Les problèmes financiers vont certainement faire la une de l'actualité dans les mois à venir. Les orientations et décisions restent l'apanage du comité directeur de la fédération. Il ne faut pas qu'il se trompe d'objectifs.

Un petit exemple pour finir en guise de conclusion. Les circulaires de l'EFS sont actuellement tirées sur une Offset régionale qui permet d'obtenir un prix de revient inférieur à une imprimerie. Après de bons et loyaux services, cette prestation va probablement disparaître entraînant des suppressions de publications locales.

L'EFS va se tourner vers un imprimeur pour effectuer ces tirages, d'où une augmentation des dépenses. L'EFS va réclamer plus d'argent à la FFS pour compenser cette perte financière. Si la FFS refuse, il va falloir supprimer une prestation pour les fédérés. La solution n'est pas bonne.

Si la FFS investit dans du matériel de reprographie (déjà demandé à une époque pas si lointaine), en faisant participer les spéléos à prix coûtant (fonctionnement + amortissement), cela permet à l'EFS de garder la même prestation, et vraisemblablement aux autres commissions de faire quelques économies en évitant l'imprimeur.

CONSEIL TECHNIQUE DE L'EFS - OCTOBRE 1996

Le conseil technique de l'EFS se compose de la direction nationale et des correspondants régionaux (article 3 du règlement intérieur de l'EFS)

DIRECTION NATIONALE

Président :

POSSICH Joël

63 rue Louis Becker 69100 Villeurbanne. Tel + fax : 04.78.84.76.84

- Direction du Groupe d'Etudes Technique
- Conventions, informations

Président-Adjoint :

LIMAGNE Rémy

Route de Pont de la Chaux 39300 Châtelneuf. Tel : 03 84 51 62 08 - Fax : 03 84 51 63 88

- Suivi et bilan des stages d'initiateurs
- Gestion informatique des brevets
- Label EFS
- Responsable des publications

Trésorerie et comptabilité :

DALLIDET Catherine

3 rue Paul Verlaine 91240 St Michel / Orge. Tel : 01.69.46.13.66:

Membres :

HOLVOET Jean-Pierre

6 rue G. de Champeaux 77720 Champeaux. Tel : 01 60 69 97 50 - Fax : 01 60 69 95 57

- Suivi et bilan des formation d'instructeurs, de moniteurs et des brevets d'état
- Responsable questions juridiques
- Responsable des publications en collaboration avec Rémy LIMAGNE

JAILLET Stéphane

25 Bd Hardeval 54520 Laxou. Tel : 03.83.90.42.08

- Suivi et bilan des stages scientifiques
- Création de documentation pédagogique, réalisation de maquettes pédagogiques

LHOMOND Jérôme

Rue de la Forge 12520 Paulhe. Tel : 05.65.59.04.87

- Membre désigné par la FFS

MANGEL Laurent

18 rue Ludovic Bonin 69200 Vénissieux. Tel : 04.78.75.59.69

- Gestion du matériel pédagogique et d'exploration
- Gestion matériel audio-visuel et informatique

MASSON Thierry

50 rue de Notz 36000 Châteauroux. Tel : 02.54.27.34.19

- Suivi et bilan des actions diverses d'enseignement (A.D.E.)
- Suivi et bilan des stages formation, perfectionnement technique et formation personnelle

CORRESPONDANTS REGIONAUX

Les correspondants Régionaux sont des brevetés élus par leur CSR ; en cas de vacance du poste, c'est le Président du Comité Régional qui assure l'intérim (en italique dans le tableau.).

CSR	Nom Prénom	Adresse	Téléphone
A	LATAPIE Marc	25 impasse des Bouleaux, Blaine, 71500 Louhans	03 85 76 08 95
B	<i>DEGOUVE Patrick</i>	<i>15 rue Jules d'Arbeumont, 21000 Dijon</i>	<i>03 80 67 75 85</i>
C	<i>TANGUILLE Laurence</i>	<i>2 rue Sainte Clotilde, 69001 Lyon</i>	<i>04 72 07 81 65</i>
D	DELABRE Didier	6 rue Julien de la Rovère, 84000 Avignon	04 90 87 67 96
E	SZOSTAK Paul	18 cours de la République, 34190 Ganges	04 67 73 65 31
F	BERNHART Agnès	12 allée de Bigorre, 31770 Colomiers (Fax : 05 62 74 01 50)	05 62 74 01 48
G	VASSE Laurent	14 rue de la Marque Débat, 65360 Vieille Adour	05 62 45 90 79
H	RENAULT Gabriel	7 rue Victor Schoelcher, 35200 Rennes	02 99 50 56 44
J	LUTZ Roger	7 allée de la Haie Brout, 76800 St Etienne du Rouvray	02 35 66 68 05
K	MENOUX Ludovic	7 Avenue Charles de Gaulle, 08200 Sedan	03 24 29 09 58
L	VATREY Francis	138 rue des Luets, 88800 St Remimont	03 29 08 67 34
M	ROUX Frédéric	51 rue René Soulet, 63000 Clermont Ferrand	04 73 92 20 12
N	MASSON Thierry	50 rue de Notz, 36000 Châteauroux	02 54 27 34 19
P	ROBERT Patrick	73 rue Regard, 39000 Lons le Saunier	03 84 47 44 51
Q	BERNARD Philippe	H.I.A. Ste Anne, Bio médicale, 83800 Toulon Naval	04 94 09 03 82
R	GOERGLER Bruno	8 Route de Guémar, 68150 Ribeauvillé	03 89 73 60 66
S	ROUSSELOT Alain	Pharmacie du Bourg, 16380 Marthon	05 45 70 25 37
U	AUVERT Jacques	213 rue des Prairies, 87350 Panazol	04 94 09 03 82
V	<i>TAVERA Pascal</i>	<i>Lieu dit "Petra Rossa", Plaine de Peri, 20167 Peri</i>	
W	<i>PAYET Michel</i>	<i>64 Ruelle des Bois Noirs, 97430 Tampon</i>	
Y	???		

(Nomenclature des régions fédérales : voir page 28)

COLLABORATEURS NATIONAUX DE L'EFS OCTOBRE 1996

DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

JODELET Bernard EFS, 130 rue St Maur, 75011 Paris. Tel : 01 43 57 56 54

CONSEILLER TECHNIQUE REGIONAL

FULCRAND Serge 406 route de Rodhilar, 30119 Manduel. Tel : 04 66 20 06 28

- C.T.R. Languedoc-Roussillon
- Cadre de stages de haut niveau

GUILLEMAN Jean-Louis 2 place de la Tour Eiffel 31750 Escalquens. Tel : 05 61 11 71 60

Fax : 05 61 48 00 39

- C.T.R. Midi-Pyrénées
- Gestion du stock matériel de Toulouse

MEYSSONNIER Marcel EFS, 23 rue de Nuits, 69004 Lyon Tel : 04 78 39 43 30

- C.T.R. Rhône Alpes
- Relations internationales

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

GODARD Jean-François 5 allée du Grand Tour, 64000 Pau. Tel : 05.59.62.47.34

- Gestion et synthèse opérations conseil-animation en CVL
- Suivi du B.A.P.A.A.T.

MONITEURS NATIONAUX

Interventions sur des stages régionaux et de formation de cadres.

CAYLA Alain Le Cayre, 46160 Gréalou Tel : 05 65 34 02 54

CLEMENT Nicolas Ritou Bernède, 09320 Massat Tel : 05 61 96 97 97

JAILLET Spéphan 25 Bd Hardeval, 54520 Laxou Tel : 03 83 90 42 08

OBJECTEURS DE CONSCIENCE

PRADINES Fabrice EFS, 23 rue de Nuits, 69004 Lyon Tel : 04 78 39 43 30

- Matériel d'exploration et pédagogique

GERBET Frédéric EFS, 23 rue de Nuits 69004 Lyon Tel : 04 78 39 43 30

- Analyse activité des brevetés
- Suivi des stages (agrément, comptes rendus,...)

VIEILLEROBE Vincent EFS, 23 rue de Nuits 69004 Lyon Tel : 04 78 39 43 30

- Bibliothèque

SECRETARIAT

ROUCHON Monique EFS, 23 rue de Nuits 69004 Lyon Tel : 04 78 39 43 30

- Secrétariat E.F.S.
- Gestion des brevets
- Tirage offset

ORGANISATION DU SECTEUR MATERIEL

par Laurent MANGEL et Joël POSSICH

1. Constat.

- Les normes européennes réglementent petit à petit le matériel.
- La "réputation" du matériel EFS n'est pas bonne.
- Les prestations offertes ne sont pas connues de tous.
- Les pertes de matériel pendant un stage sont remboursées, et les sommes noyées dans les rapports financiers ne sont pas toutes réintégrées au matériel. Cece entraîne un appauvrissement du stock à la disposition des organisateurs de stages et des problèmes de gestion.
- Les pertes pendant les stages ne sont pas toujours remboursées, mais parfois remplacées par du matériel pas forcément aux normes de sécurité ou conforme aux besoins des responsables de stages.
- Gestion des stocks et investissements non définis.

2. Objectifs.

- Répondre à l'attente des fédérés et responsables de stages.
- Procurer du matériel irréprochable pour une meilleure prestation.
- Proposer du matériel qui correspond aux normes européennes et celles des constructeurs, afin de ne pas engager la responsabilité de la structure.

3. Analyse de la situation effective.

- Inventaire du stock de Lyon et Toulouse.
- Définition des normes à respecter.
- Analyse des besoins pour obtenir la qualité et la quantité requises.

4. Organisation à mettre en place.

- Etude d'un projet de financement de redressement du stock au besoin étalé sur quelques années, en faisant ressortir les priorités.
- Etude d'un projet de rotation du matériel pour un renouvellement partiel annuel.
- Le matériel sortant pour les stages doit être en parfait état.
- Le matériel rentrant des stages sera vérifié par l'EFS ; toutes les dégradations (hors usure normale) et les pertes seront facturées au responsable du stage.
- Aucune substitution de matériel ne sera tolérée.
- Le responsable de chaque stock gère complètement son stock.
- Chaque fin d'année aux Journées d'Etudes, chaque responsable fait le bilan des sorties de matériel et du stock disponible ; les variations de stock sont définies en accord avec le comité directeur et doivent répondre aux normes en vigueur.
- Le stock de Lyon sera identifié : frappé ou marqué "EFS.L", peinture ou ruban adhésif bleu.
- Le stock de Toulouse sera identifié : frappé ou marqué "EFS.T", peinture ou ruban adhésif orange.

5. Modalités de prêt :

- La demande de prêt s'effectue deux mois avant le stage, le prêt est accordé sur la base de :

---> Matériel collectif : **5 F par jour et par stagiaire pour 1000m de corde**

(kits et amarrages inclus, fournis en proportion),

---> Matériel individuel : **18 F par jour pour un équipement complet.**

- Une fiche est établie à la sortie du matériel, et complétée à sa rentrée en mentionnant en clair la recette de la location et la somme à rembourser pour perte de matériel (référence : tarif catalogue Spélémat).
- Les pertes de matériel sont réintégrées au budget matériel en fonction de la tenue de la fiche pour ne pas appauvrir le stock. Tout matériel non marqué EFS sera refusé.
- La sortie et la rentrée du matériel sera effectuée par la personne désignée.

DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (novembre 96)

1. DOSSIERS INSTRUCTION DE L'ECOLE FRANCAISE DE SPELEOLOGIE.

(La mention "EDITION 1996" désigne des D.I. anciens complètement remaniés cette année)

Réf.	Titre et auteur(s)	Prix	Poids
101	Les publications (L. Gratté, P. Drouin, R. Laurent, M. Meyssonier), 1986	2 F	30 g
102	La prévention en spéléologie (R. Durand - SSF), 1981	3 F	40 g
103	Spéléologie, archéologie, préhistoire (G. Aimé, F. Rouzard) <u>EDITION 1996</u>	10 F	50 g
104	La protection du milieu souterrain (G. Aimé, J. Rifès, P. Cabrol), 1981	3 F	50 g
105	Modifications biologiques à l'effort en spéléologie (F. Guillaume), 1995	8 F	50 g
106	Information topographie (M. Chiron, G. Linger, C. Rigaldie), 1982	3 F	40 g
107	Secourisme spéléo (A. Ballereau - CoMed), 1981	3 F	30 g
108	Spéléologues et chauves-souris (A. Porebski), 1994	7 F	40 g
109	Météorologie et spéléologie (P. Lafosse), 1985	6 F	60 g
110	Histoire de la spéléologie française (R. Limagne), 1995	6 F	40 g
111	Orientation, étude de cartes (J.P. Holvoët, R. Limagne), 1986	5 F	60 g
113	La pratique spéléologique et le droit (T. Marchand), 1990	5 F	30 g
114	Eléments de karstologie (F. Darne, S. Jaillet) <u>EDITION 1996</u>	10 F	50 g
115	Organisation et fonctionnement de la FFS (F. Darne), 1991	7 F	50 g
116	Initiation à la biospéléologie (F. Darne), 1991	7 F	40 g
117	Les grands massifs karstiques de la France (S. Jaillet), 1994	10 F	50 g
118	Eléments de géologie (J.P. Holvoët, P. Pluchon) <u>NOUVEAUTE 1996</u>	10 F	50 g
150	<i>Collection complète des Dossiers Instruction</i>	100 F	800 g
160	<i>Collection complète des Dossiers Instruction reliés dans classeur EFS</i>	130 F	1030 g

2. LES CAHIERS DE L'EFS.

211	Cartographie, orientation, lecture de cartes (J.P. Holvoët)	40 F	140 g
214	Les grandes rivières souterraines (S. Fulcrand)	60 F	120 g
215	Spéléologie et archéologie (F. Guillot) <u>NOUVEAUTE 1996</u>	60 F	120 g

3. AUTRES FASCICULES OU DOCUMENTS DISPONIBLES (jusqu'à épuisement du stock).

311	Signes spéléologiques conventionnels (G. Favre, M. Audetat)	15 F	140 g
331	Carte postale "Ecole Française de Spéléologie" (5 différentes)	2 F	10 g
332	Cartes postales, par lot de 100	150 F	450 g

Tarifs valables jusqu'au 01/05/97

Le CALENDRIER DES STAGES FEDERAUX 1997

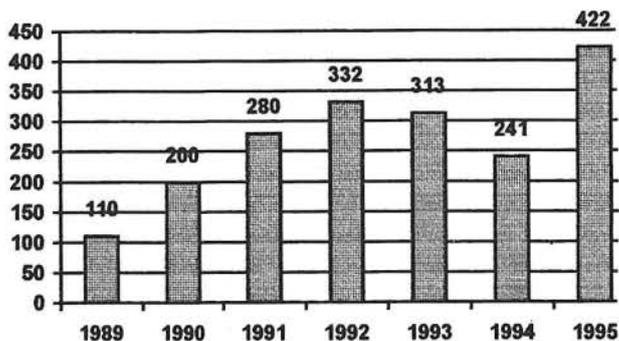
peut être consulté sur le réseau INTERNET. Accès : <http://www.insa-lyon.fr/Labos/CASM/EFS>

RAPPORT D'ACTIVITE DES BREVETES EFS - 1995

par Frédéric GERBET

Analyse des comptes-rendus d'activités des cadres 1995.

1. EVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTES-RENDUS D'ACTIVITES



Pour 1995, le nombre de compte-rendu d'activités reçus à l'EFS est de 422, ce qui représente un nouveau record. Nous espérons qu'il sera battu de nombreuses fois dans les années à venir.

2. QUI RECOIT LA FICHE "COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES" ?

Chaque breveté actif de l'EFS reçoit chaque année un formulaire à remplir pour l'année suivante. Pour augmenter la diffusion de cette fiche, il appartient aux correspondants régionaux de relayer le travail de l'EFS dans ce domaine.

3. POURQUOI CETTE FICHE ?

- Etablir un bilan chiffré de l'enseignement et de l'encadrement réalisé par les brevetés à l'attention du ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Montrer le dynamisme de la formation dispensée par les brevetés, ce qui nous aidera dans nos demandes de subventions.
- Recueillir vos souhaits.
- Etablir une liste de brevetés actifs pour l'envoi des informations émanant de l'EFS.
- Actualiser les adresses.

4. QUI SONT LES BREVETES ACTIFS ?

Le tableau ci-après fait le point sur l'origine des brevetés qui ont renvoyé leur C. R. d'activités. Les non-classés sont les cadres actifs qui pratiquent la spéléo dans un pays étranger.

Les brevetés ayant omis d'indiquer leur numéro de licence fédérale ont quand même été classés grâce à une recherche dans nos fichiers. Cela entraîne un travail supplémentaire, mais permet d'obtenir un meilleur reflet de la répartition régionale.

A noter une forte augmentation des envois en région A, C, F et une baisse en région G, J, R.

CSR	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Total 94	Total 95	Ecart
A	48	11	1	39	60	+ 21
B	3	1	0	4	4	0
C	69	21	5	75	95	+ 20
D	9	3	0	11	12	+ 1
E	11	11	2	24	24	0
F	38	18	6	40	62	+ 22
G	16	4	1	26	21	- 5
H	10	1	0	5	11	+ 6
J	8	1	1	12	10	- 2
K	13	3	0	8	16	+ 8
L	18	1	0	18	19	+ 1
M	4	1	1	6	6	0
N	11	1	0	9	12	+ 3
P	28	3	2	33	33	0
Q	10	1	1	9	12	+ 3
R	8	0	0	9	8	- 1
S	11	1	0	10	12	+ 2
U	4	0	0	5	4	- 1
non classés	1	0	0	12	1	- 11
Total 94	259	75	21	355	---	---
Total 95	320	82	20	---	422	+ 67

5. QUAND ONT-ILS OBTENU LEUR BREVET ? (données en pourcentages)

Brevet obtenu	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs
Avant 1980	1,87	15,47	27,7
De 1980 à 1984	7,18	8,33	5,55
De 1985 à 1989	14,68	23,80	27,7
De 1990 à 1995	63,37	44,01	22,22
Ne savent pas	6,87	8,33	16,66
Total	100%	100%	100%

Si l'on fait une analyse des brevets délivrés en 1995, on s'aperçoit que 64 initiateurs ont renvoyé leur C.R. d'activités sur les 115 brevets délivrés, 3 moniteurs sur les 6 brevets délivrés, et 1 instructeur sur les 2 brevets délivrés.

6. QUEL EST L'AGE DES BREVETES ACTIFS ? (Les données sont en pourcentage)

Âges	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs
Moins de 20 ans	1,8	0	0
De 21 à 25 ans	18,5	4,8	0
De 26 à 30 ans	21,5	22	5
De 31 à 35 ans	22,8	30,5	22,22
De 36 à 40 ans	21	20,07	25
Plus de 41 ans	13	20,7	50
Pas de réponse	1,5	1,2	5

La moyenne d'âge selon les catégories et les brevets est de 32 ans pour les initiateurs, 36 ans pour les moniteurs, 43 ans pour les instructeurs. Toutes catégories confondues, la moyenne d'âge du cadre actif de l'EFS est d'environ 37 ans.

7. QUELLE PROFESSION EXERCENT-ILS ? (Les données sont en pourcentage)

Profession	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs
Enseignant	8,4	14,6	20
Etudiants	9,6	3,6	5
Educateurs	9	10,9	20
Métiers du sport	3,4	28	5
Technicien	27,8	15,8	15
Corps constitués	6,8	3,6	5
Travaux acrobatiques	0,9	3,6	5
Sans emplois	12	2,4	15
Inclassables	21,8	15,8	10

8. LE MILITANTISME DES BREVETES FEDERAUX

Au total, 63 % des brevetés actifs sont impliqués dans le fonctionnement des structures fédérales : 61% des initiateurs, 67% des moniteurs, 80% des instructeurs.

Parmi les brevetés actifs, on compte : 103 présidents, 49 trésoriers, 12 secrétaires.

En outre, 42% des brevetés actifs ont participé à la réalisation de publications en 1995.

9. L'ENCADREMENT DES STAGES FEDERAUX

Nous pouvons constater une baisse de l'encadrement dans les stages fédéraux par les instructeurs. Par contre, les moniteurs encadrent beaucoup plus qu'en 1994.

	1994	1995	Evolution
Initiateurs	28 %	27 %	- 1 %
Moniteurs	58 %	70 %	+ 12 %
Instructeurs	72 %	55 %	- 17 %

L'analyse des C.R. d'activités montre que 154 brevetés ont participé à l'encadrement de 36 stages fédéraux sur les 422 réponses.

10. L'ENCADREMENT EXTRA-FEDERAL

Dans cette rubrique, il s'agit d'estimations car beaucoup de brevetés n'ont pas répondu.

Actions bénévoles : Initiateurs 75 % ; Moniteurs 58 % ; Instructeurs 65 %.

Actions rémunérés : Initiateurs 26 % ; Moniteurs 45 % ; Instructeurs 60 %.

11. CONCLUSIONS

Il convient de se réjouir du nombre de réponses faites par les brevetés concernant leur rapport d'activités annuel. Même si cela est fastidieux de remplir tous les ans ce formulaire, il représente un élément prépondérant dans la vie de la commission notamment dans l'attribution des budgets. Nous adressons un grand merci aux cadres actifs ayant répondu. Pour tout ceux qui ne l'ont pas fait soit par négligence ou par ignorance, vous pouvez vous procurer les formulaires auprès de vos correspondants régionaux ou à l'EFS.

Un petit message pour les correspondants régionaux :

"vous pouvez diffuser le formulaire à tous les cadres de votre région, collecter les réponses et nous les faire parvenir, c'est vous qui animez l'enseignement de votre région..."

LE SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DE LA SPELEOLOGIE

par Eric CHARRON

1. UN PEU D'HISTOIRE

En 1986 sur le massif du Vercors, la pratique encadrée et commerciale de la spéléologie, tant auprès du grand public que des centres de vacances est une réalité non négligeable.

Les professionnels se rencontrent dans les locaux de l'ex Centre National de Spéléologie dans le but d'unifier leurs prestations : vendre un produit spéléo de qualité, avec du matériel moderne et fiable, avoir une progression d'enseignement, des groupes limités, et des tarifs cohérents. Tels étaient leurs objectifs.

Il apparaît vite que le mouvement, s'il veut être crédible, doit être national. Après de nombreux courriers, c'est le 11 Juin 1988 à St Bauzille de Putois (Hérault) qu'eut lieu l'assemblée générale constitutive d'un syndicat professionnel. La création effective de ce qui est aujourd'hui le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie eut lieu un an après à La Chapelle en Vercors.

Un des premiers travaux du SNPS fut la création d'un brevet d'état afin de mettre en règle les enseignants professionnels de la spéléologie dans le cadre de la loi de 1984 sur le sport, avec en parallèle un travail de recherche d'un contrat d'assurance professionnelle. Ce contrat groupe de responsabilité civile professionnelle fut fourni par Mr Decobert, le courtier d'assurance de la FFS.

En 1967, dans les gorges de L'Ardèche, Jean Trébuchon, pionnier de la professionnalisation de notre activité, avait déjà tenté les mêmes démarches. Nous lui devons d'avoir posé les problèmes qui sont toujours les nôtres aujourd'hui. Son ouvrage "*Chronique de la naissance annoncée du guidage spéléo*" retrace cette époque et ancre notre mouvement dans une histoire déjà longue. En 1836, les premiers professionnels accompagnaient déjà des touristes dans différentes grottes de France et de Navarre (St Marcel, Demoiselles, Eaux Chaudes,...).

2. LES OBJECTIFS DU SYNDICAT

Le syndicat est né de la volonté de quelques personnes qui voulaient avant tout vivre dans des régions rurales. Ils voulaient développer une activité en cohérence avec leur besoin de convivialité et faire passer leur message de respect et de découverte active de leur pays.

Si le fait de gagner de l'argent avec la spéléologie a choqué et choque toujours des personnes au sein de la fédération, l'important, comme nous le soulignons Rémi Limagne et moi-même lors d'un récent apéritif commun, était que tant chez les professionnels que chez les amateurs fédérés, nous continuions à pratiquer la spéléologie avec la même philosophie qui anime notre passion commune.

Celle ci se retrouve d'ailleurs dans nos statuts. Article 3 (extrait) page suivante :

" Le syndicat a pour objet :

- De grouper les professionnels de la spéléologie et de la descente de canyon en vue de promouvoir la profession, de défendre leurs intérêts professionnels, de soutenir et encourager leurs efforts et de conforter de bonnes relations entre ses membres.
- De représenter la profession, notamment dans ses rapports avec les pouvoirs publics, les administrations, les autres syndicats et organismes professionnels, les fédérations sportives concernées, la presse, etc. ...
- De faciliter l'étude des questions concernant la profession par la centralisation de renseignements de toute nature.
- De permettre la découverte des milieux de pratique, de développer sa connaissance et son respect et de contribuer d'une façon active à sa sauvegarde.
- De défendre le libre accès aux milieux de pratique pour tous.
- D'organiser la profession en concertation avec les fédérations concernées..."

A côté des statuts, la *charte de qualité* du syndicat est un contrat moral entre les membres du SNPS destinée à établir des bases communes de qualité des prestations. Elle se présente ainsi :

"Le signataire de la présente charte s'oblige :

- A offrir à sa clientèle une prestation en accord avec ses possibilités physiques et techniques.
- A faire découvrir à sa clientèle le milieu de pratique dans les meilleures conditions possibles.
- A respecter le milieu souterrain, les canyons et leur environnement, en informant et en participant à des actions de protection.
- A respecter le libre accès aux sites de pratique.
- A participer à l'évolution technique et pédagogique de l'activité.
- A mettre ses compétences au service des organismes de sauvetage.
- A couvrir ses clients par une assurance".

3. LES SERVICES DU SYNDICAT

Le SNPS propose a ses adhérents :

- Un bulletin de liaison
- Un contrat d'assurance pour les pluri-actifs des loisirs de montagne et leurs clients.
- Une commission matériel qui recherche par regroupement des possibilités d'achats aux meilleurs prix mais aussi une ligne de vêtements réservée aux professionnels.
- Une commission environnement qui entretient des relations avec les parcs naturels, collecte et agit si nécessaire sur des problèmes d'environnement et de libre accès en général.
- Offre la possibilité d'adhérer à l'association de gestion nationale des métiers sportifs de la montagne. Cette association propose une aide en matière administrative et fiscale et nous permet de bénéficier de différents avantages fiscaux.

Le SNPS est adhérent à la Confédération Nationale des Educateurs Sportifs, organisation qui regroupe 16 syndicats d'éducateurs sportifs (environ cent mille personnes) et qui permet une meilleure représentation de nos professions auprès des pouvoirs publics. La CNES est présente à la commission nationale de l'enseignement des activités sportives ainsi qu'à la commission d'homologation et d'équivalence des diplômes (ministère Jeunesse et sport). et met en place avec l'ANPE un système de gestion en temps réel des offres et demandes d'emplois consultable sur minitel (3615 ANPE rubrique métiers du sport).

4. LE SYNDICAT AUJOURD'HUI

Vivre en montagne implique une nécessaire pluri-activité. Spéléologie et autres activités sportives ou touristiques, agriculture, travaux acrobatiques, la pluri-activité existe depuis des siècles comme l'ont montré les archéologues et reste une solution moderne aux problèmes d'emploi. Le nombre des pluri-actifs augmente et devient une part non négligeable de la population. Le syndicat a toujours été conscient du problème en proposant par exemple un contrat d'assurance adapté ou en favorisant l'adhésion à l'association de gestion.

La spéléologie reste une activité de pleine nature importante car elle est réalisable par tous les temps qu'il pleuve qu'il vente ou qu'il neige !

Pour les responsables du syndicat, cela nécessite une ouverture de plus en plus importante aux autres acteurs de la vie montagnarde. En 1996, la défense de notre profession et de l'accès aux sites de pratique a mobilisé beaucoup d'énergie et il a fallu abandonner, à regret, certaines tâches comme notre représentation aux différents jurys d'examens. Mais le brevet d'état ne va pas si mal et les services du ministères faisant bien leur travail, notre présence est moins importante.

Bien sûr, c'est là que nous rencontrons les futurs professionnels et il est toujours dommage de ne pas être présent.

Mais si la fédération a déjà du mal à trouver des bénévoles parmi 8000 adhérents, il est encore plus difficile au syndicat qui compte 93 adhérents de trouver des volontaires pour assumer toutes les tâches qui sont à réaliser.

Il y a près de 180 brevetés d'état spéléo en France et seule la moitié adhère au syndicat. Pourtant engagement fédéral et professionnalisme ne sont pas antinomique puisque la moitié de nos adhérents sont cadres actifs de l'EFS (moniteurs ou instructeurs) ou conseillers technique secours.

Le syndicat ne sera jamais que ce que les professionnels qui y adhèrent en feront...

Eric Charron
Président du SNPS
Moniteur EFS en cycle instructeur

SIÈGE SOCIAL : S.N.P.S, BP 13, 26420 La Chapelle en Vercors.

ADHESION, ASSURANCE : Pierre RIAS, Les Berthonnets, 26420 Saint Martin en Vercors.

DEFI-JEUNES 96

Philippe MAUREL ("Rocky"), initiateur EFS de Toulon, a obtenu le premier prix du concours national "Défi-Jeunes" Jeunesse et Sport, en présentant un dossier sur des travaux de recherches hydrogéologiques sur un karst du département du Var.

Outre un chèque bien mérité, Rocky aura gagné une poignée de main du ministre Guy Drut, et la communauté spéléologique un argument de plus pour démontrer l'utilité de son action...

Des détails dans un prochain Spelunca ; en attendant, merci Rocky !

R. LIMAGNE

GENDARMES SPELEOLOGUES

Il peut s'avérer intéressant de savoir qu'il existe en France un "groupe des spéléologues de la gendarmerie nationale", au sein du PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne) basé à Oloron Sainte Marie, dans les Pyrénées Atlantiques.

Il se constitue d'un bon nombre de brevetés EFS, dont certains militent activement au sein de la fédération.

Mais surtout, ce groupe accueille en permanence des appelés du contingent : effectuer son service militaire en faisant de la spéléo... cela mérite d'être connu. Vous ne pourrez plus dire "si j'avais su !"

SES MISSIONS :

- Accomplissement de constatations techniques dans le cadre d'enquêtes judiciaires, d'initiatives dans les limites du département des Pyrénées-Atlantiques, ou bien sur réquisition des autorités civiles ou militaires (recherches de personnes disparues, de pièces à conviction, constatations d'infractions aux lois relatives à la protection de l'environnement et des sites classés, recueil d'indices lors de crimes ou de délits graves, etc.).

- Exécution des missions confiées par les autorités administratives telles que reconnaissance de grottes, assistance technique à des équipes scientifiques (aide à l'études de cours d'eau souterrains, recherches préhistoriques, paléontologiques, géologiques, etc.).

- Participation sur réquisition des autorités civiles et militaires aux opérations de secours en milieu souterrain.

SES MOYENS :

Dix à vingt militaires appartenant à diverses formations du département des Pyrénées-Atlantiques, dont

- des officiers et agents de police judiciaire, tous techniciens accomplis en spéléologie verticale ;

- des plongeurs spéléonautes capables de franchir les siphons souterrains ;

- des brevetés de l'École française de spéléologie (moniteurs de descente de canyon, moniteurs et initiateurs de spéléologie) ;

- artificiers spécialisés en désobstruction souterraine ;

- photographes ;

- topographes ;

- techniciens en secours.

Ces militaires disposent des équipements adaptés à toutes les missions qui leur sont dévolues, notamment pour la progression en milieu périlleux.

(Extrait de la plaquette d'information du Ministère de la Défense - 1995)

GRUPE DES SPELEOLOGUES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

2 rue Maréchal de Lattre de Tassigny,

B.P. 149

64404 OLORON SAINTE MARIE cedex

Tel : 05.59.39.00.49

LA KARSTO PAR L'AUDIO-VISUEL

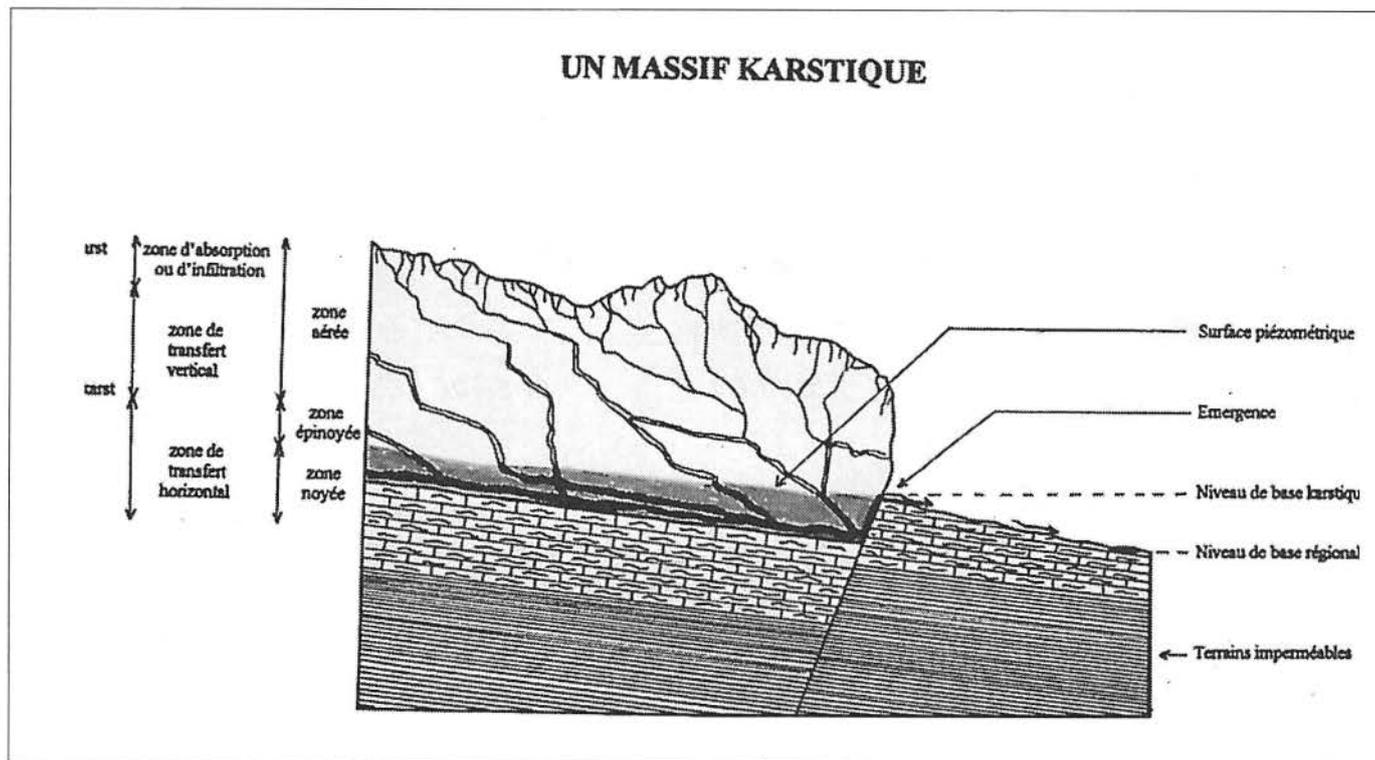
par José MULOT

Un nouveau montage diapositives sur la karstologie est disponible à l'EFS, réalisé par José MULOT dans le cadre de son travail de recherche du cycle instructeur. Il se compose de

- 50 diapositives numérotées, qu'on peut qualifier de "parlantes" ;
- un fascicule écrit commentant chaque diapo, présentant le plan du montage, et un glossaire des mots spécialisés non illustrés par les diapos ;
- une bande son (cassette audio), qui reprend le commentaire de chaque diapo, dont l'utilisation est un plus mais n'est pas indispensable.

Ce montage est avant tout un support audio-visuel pouvant susciter des discussions dans les stages ; il doit compléter, et non se substituer à l'observation sur le terrain. C'est un outil de formation et/ou d'évaluation, globalement ou diapo par diapo.

Bien sûr, cette production n'est pas le montage karsto de l'EFS. Il est perfectible et mériterait d'être repris par un photographe averti. Mais son intérêt est certain, puisqu'il répond à une doléance des cadres EFS depuis bien longtemps. A vous de juger, en l'utilisant...



LES STAGES DE SPELEOLOGIE EN HONGRIE

par Bèla BALAZS

Les protocoles d'échanges bigouvernementaux ont permis en juillet 1996 d'accueillir en stage initiateur une dizaine de spéléos d'Europe centrale. Bèla BALAZS nous expose ci-après l'organisation de l'enseignement spéléologique en Hongrie, adapté à un pays moyennement karstique, où les grandes cavités verticales sont rares..

1. BUTS DES STAGES.

- **Découverte.** A la fin du stage, les stagiaires sont autonomes en déplacement dans une grotte de difficulté moyenne, ainsi que pour un parcours sur corde facile. Ils connaissent parfaitement leur équipement individuel, et les agrès. Ils savent lire une topographie. Ils ont acquis les connaissances de base dans les domaines scientifiques.

- **Technique.** A la fin du stage, les stagiaires sont autonomes en tout type de cavité ; ils savent équiper des verticales (en Hongrie). Ils connaissent le dégagement d'équipier. Ils savent réaliser une topographie. Ils sont sensibilisés à l'encadrement d'un stage découverte, et possèdent des rudiments en matière de spéléo-secours.

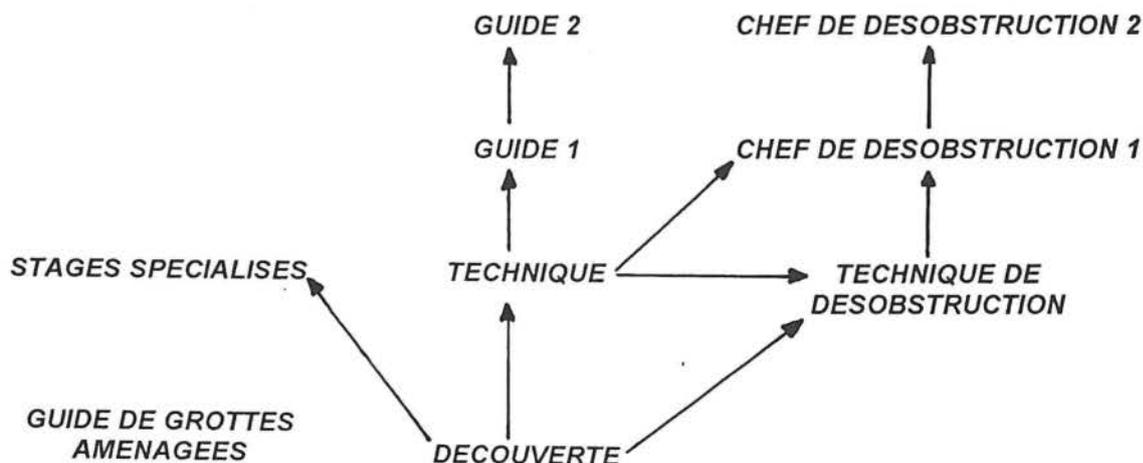
- **Guide 1.** Stage d'une journée, réservé à ceux qui ont suivi le stage technique. Exigé par les autorités, ce "brevet" donne à son titulaire la possibilité d'encadrer un groupe dans des cavités horizontales.

- **Guide 2.** A la fin du stage, les stagiaires sont aptes à organiser et guider des expéditions dans de grands réseaux, à l'étranger. Ils encadrent les stages techniques. Ils ont des connaissances scientifiques suffisamment approfondies pour pouvoir les enseigner dans les autres stages.

- **Technique de désobstruction.** Les stagiaires connaissent les méthodes de désobstruction et les mesures de sécurité associées. Ils peuvent diriger les travaux sur place. Le niveau de connaissances scientifiques est plus élevé que pour le stage découverte..

- **Chef de désobstruction 1.** Les stagiaires possèdent un haut niveau de connaissances scientifiques et savent organiser une désobstruction. Ils connaissent la réglementation en matière de protection de la nature.

- **Chef de désobstruction 2.** Même chose, mais avec une spécialisation pour les travaux dans les réseaux verticaux.



2. PROGRAMME D'UN STAGE DECOUVERTE

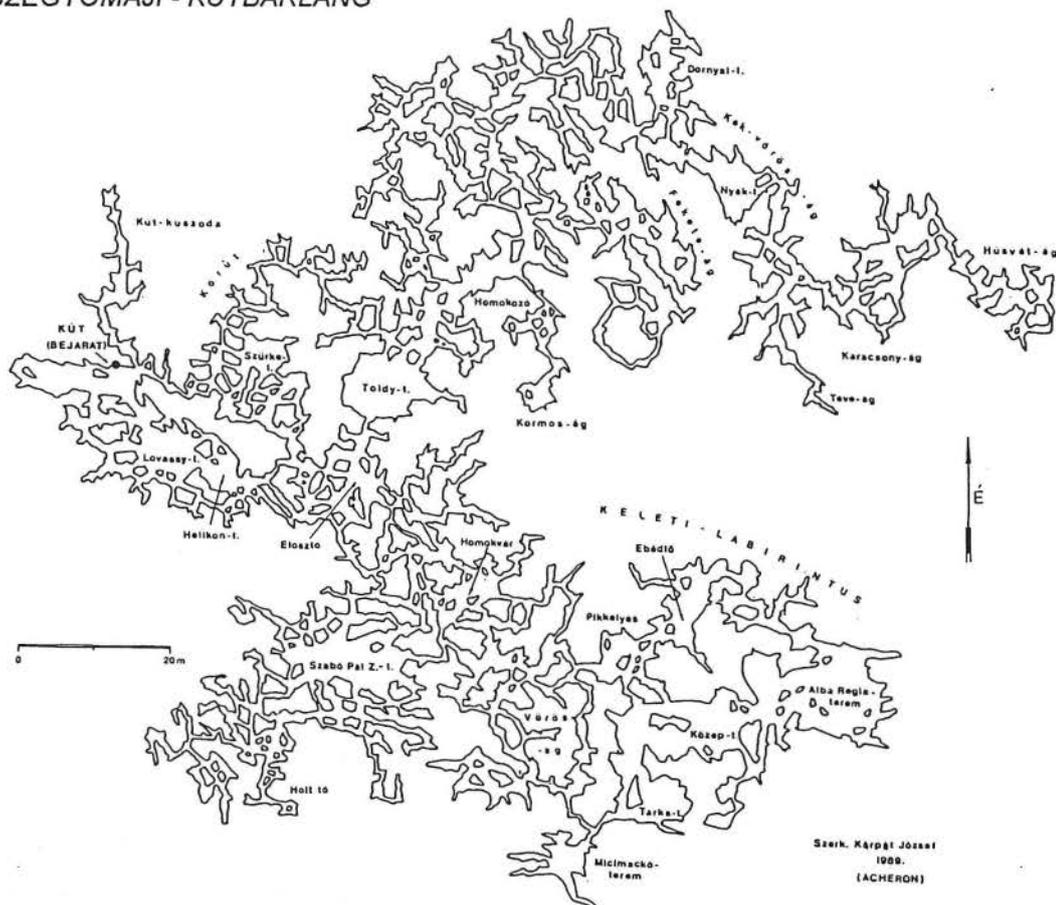
Activités de terrain. La journée se déroule par équipe de 4 stagiaires accompagnés d'un cadre. C'est le cadre qui décide du programme après avoir consulté le responsable du stage. La session dure au-moins 10 journées, axées sur :

- Connaissance de la grotte, escalade, étroitures, comment aider les autres.
- Méthode d'assurance avec une corde, et avec d'autres équipements.
- Utilisation d'une corde sans bloqueur ni descendeur.
- Progression sur corde avec bloqueurs et descendeurs.
- Orientation en grotte avec une topo.
- Premiers secours.

Les soirées se déroulent sous forme de cours en séance plénière :

- L'équipement individuel	2 heures		
- Règles de sécurité sous terre	1 heure		
- Les dangers du monde souterrain	1 heure		
- Technique verticale 1 (équipement individuel et collectif)	2 heures		
- Technique verticale 2 (assurance et équipement d'un gouffre)	2 heures		
- Premiers secours	2 heures		
- Le bivouac souterrain	1 heure		
- Fédération de spéléologie, les stages, les autorités	1 heure		
- Géologie générale	2 heures	- Karstologie	2 heures
- Biologie et fossiles	2 heures	- Climatologie et spéléothérapie	2 heures
- L'histoire de la spéléologie	2 heures	- Les grands karsts du monde	1 heure
- Les karsts et cavités de Hongrie	2 heures	- La topographie	2 heures
- La protection de la nature	1 heure		
- Entretien avec les cadres	2 heures	- Examen final	3 heures

CSERSZEGTOMAJI - KUTBARLANG



NORMALISATION EUROPEENNE DU MATERIEL SPELEO

par Olivier VIDAL

INTRODUCTION

Notre constat est parti de l'observation chez les distributeurs de matériels que les cordes semi-statiques (que nous appelons abusivement statiques) de 8 mm ont été classées au rang de cordelettes depuis fin 1995. En ce qui concerne les mousquetons vendus sur le marché, nous pouvons être tranquilles car ils répondent tous aux normes "CE". Mais d'autres matériels ne le sont pas, par exemple les maillons rapides en zicral N°7 GO, utilisés par de nombreux clubs de la fédération. On peut ainsi à juste titre se poser des questions sur les conséquences sur la qualité des matériels non certifiés "CE" puisqu'ils ne sont alors plus obligés de répondre à certaines normes. De plus, on peut se demander qu'elles pourraient être les conséquences quant à la responsabilité civile d'un club en cas d'accident sur un matériel non certifié "CE". A titre d'information, il faut savoir qu'aujourd'hui parmi tous les casques utilisés en spéléo, seul l' "Ecrin" de PETZL est conforme aux normes "CE".

Ce constat nous prouve qu'aujourd'hui les matériels que nous utilisons en spéléologie sont entrés dans une nouvelle phase de normalisation pour laquelle nous ne sommes ni informés et encore moins consultés. L'EFS a souhaité réaliser cette étude afin que nous puissions prendre part à ces décisions à moyen terme. Rémi Limagne, m'a donc en tant que breveté actif, chargé de cette étude. Une investigation a été entreprise auprès des distributeurs, des constructeurs et des organes officiels de normalisation en France. Les résultats présentés ci-dessous sont le fruit de cette étude qui nous permettra je l'espère de prendre part aux décisions concernant "notre" matériel et de profiter des opportunités qui s'offrent à nous aujourd'hui.

1. LES NORMES "CE" ACTUELLES

Les processus de normalisation auxquels nous avons affaire sont européens et sont dirigés par la Commission Européenne de l'Union Européenne qui se trouve à Bruxelles. Cette normalisation se caractérise par l'estampillage "CE" des matériels qui prouve que le produit répond bien à la norme européenne. Tous les équipements du type de ceux que nous utilisons sont classés sous la catégorie "Equipement de Protection Individuelle" (EPI). Au sein de ces équipements sont distingués 3 niveaux. Les EPI de niveau 3 sont ceux pour lesquels une défaillance pourrait entraîner un danger de mort, ils sont soumis à une rigueur maximum pour la normalisation. La plupart de nos matériels font partie de cette catégorie (cordes, mousquetons et maillons rapides, baudriers, bloqueurs, descendeurs, casques). A l'autre bout de l'échelle, les EPI de niveau 1 sont les matériels qui n'ont pas de conséquences fatales, les lunettes de soleil par exemple.

La normalisation de ces matériels est répartie dans différents "Comités de Transfert Technique" (CTT) désignés par la Commission Européenne. Les matériels énumérés ci-dessus sont répartis dans différents CTT. En ce qui concerne les cordes, la Commission Européenne a mis les cordes semi-statiques dans le CTT 160 (matériels pour l'Industrie et le Travail) alors que les cordes dynamiques ont elles été mises dans le CTT 136 (matériels pour les Sports et Loisirs).

2. ELABORATION DE LA NORME SUR LES CORDES SEMI-STATIQUES

Dans cette étude nous allons détailler le cas des cordes semi-statiques, mais nous avons aujourd'hui les moyens de nous faire entendre pour tous les types de matériels que nous utilisons. Avant de rentrer dans le vif du sujet à propos des cordes semi-statiques, il est intéressant d'avoir quelques chiffres en tête. Ces cordes sont utilisées principalement dans l'industrie pour tout ce qui

concerne les travaux en hauteur et pour la spéléo. Les proportions en ce qui concerne les ventes se répartissent environ à 85% pour l'industrie et 15% pour la spéléo. C'est la raison pour laquelle ces cordes ont été classées parmi les matériels pour l'Industrie et le Travail. Alors que pour les cordes dynamiques, l'essentiel des ventes est constitué par l'escalade et la montagne, donc matériel pour les Sports et Loisirs. Parmi les cordes semi-statiques les cordes de 8 mm représentent environ 3% des ventes, principalement destinées à la spéléo. Il est intéressant de noter que malgré le déclassement en 1995 des 8 mm en cordelettes, leur vente n'a pas du tout baissé, et aurait même tendance à augmenter.

Les CTT désignent en leur sein des groupes de travail qui ont des matériels différents en charge. Ces groupes de travail européens qui regroupent des représentants des 15 états membres et de pays partenaires tels que la Suisse, ont pour rôle d'établir la norme européenne "CE" pour le produit considéré. En ce qui concerne les cordes semi-statiques, celles-ci font l'objet d'un groupe de travail qui ne s'occupe que de ce type de matériel : c'est le groupe de travail pour les "cordes à faible coefficient d'allongement". Le président de ce groupe est le britannique Paul Seadon, ancien PDG de la marque *Troll*. Un autre britannique est présent dans ce groupe de travail, Ben Lion. Ce sont tous deux des spéléologues, ils ont notamment réalisé des expéditions dans les gouffres de Bornéo avant que des équipes françaises y aillent à leur tour dans les années 80.

C'est donc le premier point rassurant car ce sont des spéléos qui sont à la tête de ce groupe de travail, et ils ont effectivement défendu, alors qu'ils n'étaient pas là pour cela, les intérêts de la communauté spéléo. Les autres personnes siégeant de droit sont les représentants des organes de normalisation de chaque pays (l'AFNOR en France), et les constructeurs européens de ces matériels (*Béal, Cousin, Rivori, etc ...*). Le milieu sportif n'est pas du tout représenté (fédérations ou autre) dans les groupes de travail du CTT 160. L'AFNOR contactée en 93-94 pour désigner les représentants français n'a jamais donné suite car à l'époque elle était contre la normalisation des cordes semi-statiques qui servent surtout aux travaux en hauteur. Le lobby français des constructeurs d'échafaudages a fait pression sur l'AFNOR pour ne pas normaliser ce matériel.

La normalisation des cordes semi-statiques s'est donc faite sans les français. Le seul français présent dans ce groupe de travail est Michel Béal qui a été désigné par Paul Seadon comme le "Conseiller Technique Européen" du groupe de travail. Les autres membres de ce groupe de travail sont les représentants allemands, suisses, suédois, danois et norvégiens. Les représentants des autres pays ne participent pas aux réunions de travail et en ce qui concerne les constructeurs, Cousin est venu une fois et Rivory n'a jamais participé.

Le groupe de travail pour les cordes semi-statiques se réunit deux fois par an, une fois au printemps et une fois à l'automne. Les réunions ont lieu à Londres et se déroulent en anglais, la maîtrise de l'anglais est donc nécessaire.

3. CONTENU DE LA NORME SUR LES CORDES SEMI-STATIQUES

Une première version de la norme est sortie en avril 1995 et a été à l'origine de l'estampillage "CE" et du déclassement des 8 mm en cordelette. Les cordes semi-statiques sont classées en deux catégories A et B. Seules les cordes de diamètre 10 mm ou plus répondent aux tests de la catégorie A et seules les cordes de 9 mm répondent aux tests de la catégorie B. Les cordes de catégorie A sont destinées à tous les usages normaux de cordes semi-statiques, notamment les travaux en hauteur; alors que les cordes de catégorie B (9 mm) sont destinées uniquement à un usage de rappels "occasionnels" et non industriel, c'est à dire pour la spéléo. Il faut noter que ce sont les représentants britanniques, qui sont spéléos, qui sont à l'origine de cette catégorie B à l'usage des spéléos. Les tests de la norme sont les suivants :

- Test statique avec noeud de 8 aux deux extrémités : 3 minutes sous 1500 kg (A) et 1200 kg (B)
- Traction lente sans noeud : sous 2200 kg (A) et 1800 kg (B)
- Test dynamique avec chutes de facteur 1 : 5 chutes successives à masse non guidée à trois minutes d'intervalle avec une gueuse de 100 kg (A) et 80 kg (B).
- Force de choc maxi à chute de facteur 0,3 : 600 kg sous gueuse de 100 kg (A) et 80 kg (B)
- Test de glissement de gaine
- Test de souplesse de noeud
- Test d'allongement : entre 0 et 80 kg
- Divers paramètres testés : poids de la corde, etc ...

Toutes les cordes de Béal sont conformes à la norme "CE" alors que par exemple aujourd'hui aucune des cordes de Cousin ne l'est. Cousin a donc entamé une modification de ses cordes afin qu'elles respectent la norme d'ici 1997. Il est pour cela obligé de rajouter de la matière à ses cordes et donc de les alourdir. Il faut savoir que cela coûte environ 10000 FF à un constructeur pour faire homologuer un type de corde à la norme "CE".

Une seconde version de la norme pour les cordes semi-statiques sort mi-juillet 1996. De légères modifications ont été apportées par rapport à la première version :

- Les tests dynamiques se font avec masse guidée. En effet dans la mesure où la norme prévoit que les constructeurs doivent tester leurs propres cordes et que ceux-ci sont uniquement équipés de tours à masse guidée, la 2^{ème} version de la norme a pris en compte ce paramètre.
- Les test d'allongement se fait désormais entre 50 et 150 kg. On voit ici l'influence des spéléologues car les tests d'allongement de 0 à 80 kg n'était pas adapté à la réalité.

4. LES REPRESENTANTS FRANCAIS AUX GROUPES DE TRAVAIL EUROPEENS

En France c'est l'AFNOR qui désigne les représentants français aux groupes de travail sur chacun des matériels. L'AFNOR a un représentant par CTT de la Commission Européenne. Comme nous l'avons vu l'AFNOR n'a jusqu'à présent jamais été représentée pour le groupe de travail sur les cordes semi-statiques (CTT 160). En revanche, la France est depuis le début représentée pour les groupes de travail sur les cordes dynamiques et les mousquetons et maillons rapides.

Une Commission française désignée par l'AFNOR s'occupe de nommer les représentants français pour chaque groupe de travail (pour les cordes dynamiques, pour les mousquetons et maillons rapides, etc ...) de tous les matériels du CTT 136. En ce qui concerne les cordes dynamiques et les mousquetons, c'est Jean-Franck Charlet, guide de montagne de l'ENSA (Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme) qui a été désigné pour représenter l'AFNOR dans les deux groupes de travail en charge, d'un côté des cordes dynamiques et de l'autre côté des mousquetons et maillons rapides. Pour ce qui concerne ces matériels dits de "Sports et Loisirs", le milieu sportif européen est représenté uniquement par l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme), qui est l'organisme sportif privé qui jusque là imposait ses propres normes pour tous les matériels de montagne (cordes, mousquetons ...).

D'autre part dans chaque pays est désigné un laboratoire certificateur pour tester les cordes dynamiques. En France c'est l'Apave qui a été retenu, mais n'ayant pas de tour de chutes (!), l'Apave a été obligée de sous-traiter les tests en tour, et c'est le Laboratoire de l'ENSA à Chamonix de Jean-Franck Charlet qui a été choisi.

Pour les cordes semi-statiques (CTT 160), une commission française, "Miroir", différente de celle en charge du CTT 136, désigne les représentants de l'AFNOR dans les groupes de travail pour la vingtaine de matériels dont le CTT 160 a la charge. Cette commission ne discute pas spécifiquement des problèmes techniques sur les matériels (c'est le rôle des groupes de travail européens), mais a en charge de nommer les experts français qui représentent la France dans les groupes de travail. Cette commission n'a jusque là jamais désigné de représentants pour le groupe de travail des cordes semi-statiques.

5. QUELQUES PRECISIONS SUR LA NORME DES CORDES SEMI-STATIQUES

Aux yeux de l'AFNOR et de la Commission Européenne de Bruxelles, les normes établies par les groupes de travail ne sont qu'un des moyens pour assurer la sécurité des produits EPI niveau 3. En ce qui concerne la norme sur les cordes semi-statiques, celle-ci qui en est déjà à sa 2^{ème} version, n'est en fait qu'un projet de norme et la norme "définitive" paraîtra en juin 1997. Cela n'a pas empêché la Commission Européenne d'imposer d'ors et déjà l'estampillage "CE" sur tous les matériels EPI niveau 3 du marché.

6. PARTICIPATION DE LA FEDERATION DANS LES GROUPES DE TRAVAIL

Il faut entamer autant de procédures différentes qu'il y a de groupes de travail différents (un pour les cordes statiques, un pour les mousquetons et maillons rapides, un pour les casques, etc ...)

Pour ce qui concerne les mousquetons et maillons rapides, nous pouvons demander à Jean-Franck Charlet (représentant de l'AFNOR pour ces matériels) de l'assister dans les réunions de ce groupe de travail européen.

Pour ce qui est des cordes semi-statiques il y a deux moyens, l'un officiel et l'autre officieux, sachant que si l'officiel ne fonctionne pas on peut toujours passer à l'officieux. La méthode officielle est de demander à l'AFNOR qu'elle nous désigne expert représentant la France dans le groupe de travail pour les cordes semi-statiques. Mme Michèle Véry nous propose de participer à la prochaine réunion de la Commission française "Miroir" le 9 septembre 1996 à Paris afin que celle-ci nous désigne expert représentant l'AFNOR pour ce groupe de travail.

Dans la mesure où l'AFNOR s'est bien aperçu que son opposition à la normalisation des cordes semi-statiques n'avait pas empêché le processus de normalisation, c'est une opportunité pour elle aujourd'hui de rattraper son retard. La version officielle de l'AFNOR est de dire que Michel Béal a refusé à l'époque de représenter l'AFNOR. Le fait qu'il ait été désigné "Conseiller Technique Européen" du groupe de travail a été très mal accepté par l'AFNOR. Si nous souhaitons représenter l'AFNOR à la prochaine réunion du groupe de travail à l'automne à Londres, nous devons lui écrire en lui demandant de participer à la réunion du 9 septembre afin d'y être désigné expert français.

Si cette démarche ne fonctionne pas ou que nous ne souhaitons pas être les représentants français pour les cordes semi-statiques, Michel Béal nous propose de nous inviter à la prochaine réunion du groupe de travail à l'automne. Il invite régulièrement des experts aux réunions du groupe de travail en sa qualité de Conseiller Technique. Il avait par exemple invité l'Apave à la dernière réunion début 1996.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier chaleureusement les personnes qui nous ont gracieusement aidés dans nos démarches : Michel Béal (Cordes BEAL) et Christian Rigaldie (Spélémat).

NDLR.

J'ai choisi de vous faire de l'intégralité de ce compte-rendu d'enquête rédigé par Olivier Vidal début juillet 96, car le sujet est d'importance.

Il est bien certain que nous ne pouvons nous désintéresser de ce processus en cours, au risque de nous voir imposer des contraintes aberrantes.

Depuis fin septembre, l'AFNOR transmet à la FFS des circulaires d'information ("enquêtes probatoires") par lesquelles la fédération est appelée à donner son avis. Un groupe de travail constitué notamment de brevetés EFS devrait être nommé pour représenter la FFS auprès de l'AFNOR et des organismes de normalisation européens.

Les choses se mettent en place, souhaitons maintenant que les spéléos soient écoutés !

R. LIMAGNE

ESCALADE EN MILIEU SOUTERRAIN "ARTIF"

par le Groupe d'Etude Technique et le stage moniteur de Pâques 1996

Le stage moniteur de Pâques 1996 a consacré sa recherche technique à l'élaboration d'une technique d'escalade en milieu souterrain. Les méthodes de montée en "artif" ont évolué avec l'apparition des perforatrices et les amarrages de plus en plus performants. Le G.E.T. a étudié le compte rendu de ce stage et apporté quelques informations complémentaires pour une publication dans info-EFS.

Le choix du goujon de 8mm pour l'escalade apporte pour l'instant toutes les garanties de résistance conforme à une progression en sécurité. Les goujons de 6mm et les "punaises" sont pour l'instant à l'étude et pourront remplacer à terme le 8mm, s'ils apportent les garanties suffisantes.

1. CONDITIONS DE LA RECHERCHE.

Pratiquer et tester dans le groupe Moniteurs-Instructeurs les techniques actuelles d'escalade en "artif". Echanger et partager les connaissances.

Lieu :

Compte-tenu du mauvais temps, utilisation du porche d'entrée de la grotte de Claris.

Participants :

Tous les stagiaires et l'équipe d'encadrement

Fil directeur :

L'escalade en milieu souterrain doit rester simple et sécuritaire. Le spéléo doit progresser rapidement en respectant les notions élémentaires de sécurité. La technique employée, l'encombrement du matériel, et la durée de vie des batteries conditionnent la réussite de l'escalade. Les études dans ce domaine sont relativement peu nombreuses.

2. MATERIEL UTILISE.

Amarrages

- goujons de 8mm Tifix EX avec écrous & rondelles, longueur 65mm prix 3,57F HT + plaquettes
- goujons de 6mm Tifix EX avec écrous & rondelles, longueur 85mm prix 3,14F HT + plaquettes
- "punaises" de 6mm DBZ résistance au cisaillement 0,8kn (80kg) + ficelle de parapente prix 2,21F HT (Il existe des plaquettes espagnoles pour les DBZ ; on peut aussi scier une plaque coudée pour la rendre éjectable)
- dégaines, mousquetons

Perforatrice

- 36V SPIT sur batteries
- 12V Hitachi sur batteries d'origine
- nouvelle mèche de 6 mm Hilti compatible fer longueur 50mm réf. TE CX 6/12 à double rampe d'évacuation
- nouvelle mèche de 8 mm Hilti compatible fer longueur 100mm réf. TE CX 8/17 à double rampe d'évacuation prix 62F HT

Moyens techniques

- etriers + crochet fifi
- cordes statique et dynamique
- descendeur en huit

3. METHODE DE PROGRESSION EN ARTIF.

La méthode de progression ci-dessous est réalisée avec des **goujons de 8mm.**

Pose d'un goujon :

- Sonder la roche au marteau.
- Percer perpendiculairement à la roche et le plus droit possible avec la mèche de 8mm, sur une profondeur suffisante (supérieure à celle du goujon).
- Enfoncer le goujon muni de la plaquette (préalablement préparée) à l'aide du marteau en protégeant le pas de vis avec l'écrou. Pour éviter d'abîmer le pas de vis, vous pouvez placer 2 écrous l'un contre l'autre ce qui augmente la portée sur les filets.
- Lorsque la plaquette vient au contact de la roche, visser l'écrou pour expander la cheville.

Assurance du grimpeur :

- à l'aide d'une corde dynamique à simple et d'un descendeur en huit (voir test stage moniteur M2.92)
 - le grimpeur s'encorde :
 - autour de la taille avec un noeud de chaise
 - avec un noeud en huit directement sur le M.A.V.C. en laissant la corde molle entre le noeud de chaise et le noeud de huit
- En cas de chute, l'assurance se fait sur le M.A.V.C. par le noeud en huit. Si le baudrier vient à céder (histoire vécue), la corde passée autour de la taille permet d'éviter la chute.*
- le langage entre l'assureur et le grimpeur est le même que pour l'escalade classique
 - "sec" : l'assureur ravale le mou en tendant la corde
 - "du mou" : l'assureur libère la corde pour que le grimpeur puisse effectuer ses manoeuvres

Pose des deux premiers points :

Le premier point se situe à environ 2m du sol.

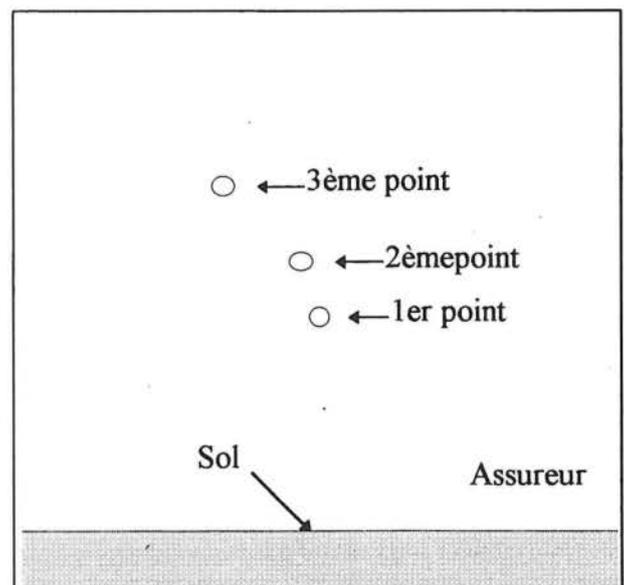
IMPORTANT :

Le deuxième point d'amarrage doit être placé relativement près du premier de façon qu'en cas de rupture de l'amarrage de tête, le grimpeur ne puisse **pas s'écraser au sol.**

Il va sans dire que ces amarrages **doivent être irréprochables**, l'assurance du grimpeur reposant entièrement sur eux pendant les premiers mètres de l'escalade.

L'assureur ou un autre spéléo se tiendra prêt à parer **efficacement** (c'est à dire vigilant et prêt à réceptionner le spéléo qui chute) une éventuelle chute du grimpeur tant qu'il ne sera pas assuré sur le second amarrage.

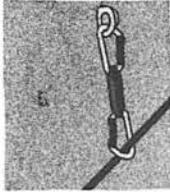
La corde n'est avant la pose du deuxième point d'aucune utilité, si le premier point de fixation vient à céder.



Technique de montée :

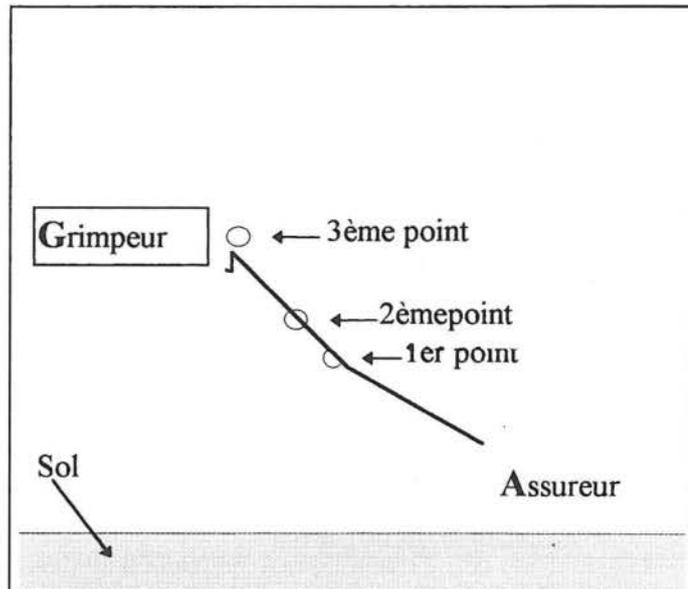
Après fixation du goujon :

- poser une dégaine dans la plaquette de manière à faciliter le passage de la corde dans le mousqueton.



(extrait catalogue Petzl)

- fixer l'étrier à l'aide d'un crochet "fifi" sur le mousqueton du haut (l'étrier est longé à soi par une cordelette)
- se hisser sur l'étrier et se longer très court dans le mousqueton du haut (2 mousquetons environ)
- au moment où le spéléo se hisse vers l'amarrage au-dessus, la cordelette décroche l'étrier du dessous grâce au crochet fifi et le rend ainsi disponible
- passer la corde d'assurance dans le mousqueton de la dégaine
- assurer sec à ce moment
- remonter le deuxième étrier et le fixer sur le nouvel amarrage
- prévoir une corde statique de petit diamètre (corde téléphérique) qui relie l'assureur et le grimpeur sans passer par les dégaines. Elle permet de se faire passer le matériel (accu de recharge, amarrages supplémentaires, piton ou coinces particuliers, le premier ne pouvant pas tout avoir sur lui, car plus il est lourd, moins il grimpe bien !).

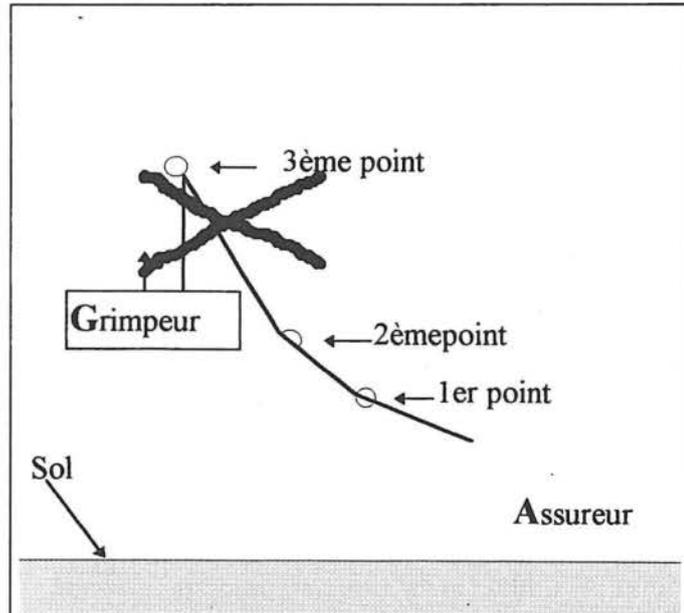


IMPORTANT :

Il faut attendre d'être arrivé au niveau d'une dégaine, avant d'y placer sa corde d'assurance, particulièrement dans les premières longueurs, ceci afin de limiter au maximum la longueur de corde et donc la hauteur de chute éventuelle.

Bonne méthode : dessin ci-dessus

Mauvaise méthode : dessin ci-contre



Position du grimpeur pour le forage d'un trou :

Le grimpeur est en position pour mettre en place l'amarrage suivant.

- pieds bien calés dans les deux étriers
- les jambes sont tendues
- le M.A.V.C. se trouve légèrement plus haut que l'amarrage sur lequel il est pendu

3. CONCLUSION.

L'usage des perforatrices à accus pour l'équipement des voies d'escalade en artif ne justifie plus l'emploi des systèmes "d'araignées" ou plate forme d'escalade.

Une perforatrice sans accus dessus est beaucoup plus maniable et **beaucoup moins lourde à porter à bout de bras (important si l'escalade est très longue)**. Le portage des accus se fera donc à la ceinture. Par exemple : une perforatrice Hitachi 12V, avec batterie neuve au plomb (portée dans une trousse à spit), peut percer 28 trous de 8mm (mèche neuve). Bien évidemment, ce n'est qu'un exemple, car il faut intégrer aussi la dureté de la roche.

L'emploi de goujon de 8mm augmente les possibilités de perçage car le temps de perçage est proportionnel au carré du rayon du trou effectué :

Diamètre mèche	Temps de perçage	Durée totale du perçage
6 mm	3 X 3 = 9	9 X Nombre de trous
8 mm	4 X 4 = 16	16 x Nombre de trous
10 mm	5 X 5 = 25	25 X Nombre de trous
12 mm	6 X 6 = 36	36 X Nombre de trous

Il nous paraît en effet plus rationnel de transporter une batterie supplémentaire qu'un assemblage de tubes toujours plus ou moins encombrant.

Les nouveaux forêts à double rampe d'évacuation améliore le temps de perçage et semble beaucoup plus efficace.

L'efficacité d'une perforatrice est primordiale pour effectuer une montée rapide est moins éprouvante. Le choix doit tenir compte **du nombre de percussions** au tour.

L'agencement du matériel sur soi doit être judicieux et les goujons placés sur les plaquettes avant d'entreprendre la montée. Simplicité, clarté = efficacité.

Pour l'instant, les goujons de 6mm ainsi que les punaises n'ont pas été testés au niveau de la fiabilité, hormis au stage moniteur M2/94. Le G.E.T. va reprendre les conclusions de ce stage et les compléter.

A priori, la simplicité de pose apporte une efficacité supplémentaire dans l'escalade. Par contre, il faut vérifier la tenue de ces chevilles dans diverses configurations de grimpe notamment en cas de chute.

Participation à cet article :

Stage moniteur 1996.
CLEMENT Nicolas, GIBELIN Jean-Marc,
GUILLOT Florence, LANGLOIS Denis,
KRATTINGER Thierry, POSSICH Joël.

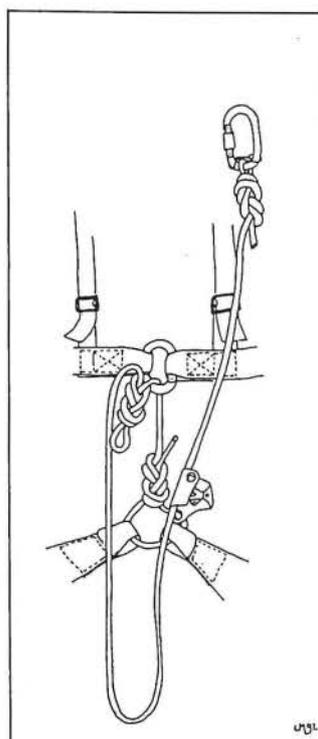
La devinette de la rédaction :

" à quoi cela sert-il ? " ----->

Extrait de "Tecnica di grotta", par

Giovanni BADINO

(Società Speleologica Italiana)



Cordino di autosicura del soccorso alpino: il bloccante in genere è una maniglia su moschettoni

L'INITIATION DANS LES CLUBS FFS

par Rémy LIMAGNE

Avec l'appel de cotisation 1996, en décembre 95, nous avons envoyé aux clubs fédérés un petit questionnaire très simple, constitué de deux questions :

- Votre club pratique-t-il l'initiation des débutants ?
- Prête-t-il des équipements individuels aux débutants ?

Sur 576 clubs destinataires, nous avons reçu environ 200 réponses, pour la plupart positives.

CSR	TOTAL CLUBS FFS	PRATIQUANT L'INITIATION	SOIT EN %
A (Ile de France)	78	22	28 %
B (Bourgogne)	13	5	38 %
C (Rhône-Alpes)	83	33	39 %
D (Provence) + V (Corse)	44	14	32 %
E (Languedoc Roussillon)	64	24	37 %
F (Midi Pyrénées)	68	16	23 %
G (Aquitaine)	32	11	34 %
H (Bretagne, Pays de la Loire)	12	5	41 %
J (Normandie)	25	7	28 %
K (Champagne-Ardennes) + Y (Nord)	16	7	44 %
L (Lorraine)	28	4	14 %
M (Auvergne) + U (Limousin)	8	3	37 %
N (Centre)	16	9	56 %
P (Franche-Comté)	31	8	26 %
Q (Côte d'Azur)	35	11	31 %
R (Alsace)	9	4	44 %
S (Poitou-Charentes)	13	9	69 %
TOTAL	576	189	33 %

Au sein de la FFS, c'est donc apparemment un club sur trois qui pratique l'initiation des débutants. A noter que sur les 189 réponses positives, la quasi totalité des clubs possèdent des équipements d'initiation susceptibles d'être prêtés.

Vous trouverez pages suivantes la liste de ces clubs, classés par régions FFS, avec une adresse et un numéro de téléphone.

Même si cette liste est appelée à se périmer rapidement, elle constitue une information capitale, notamment pour les responsables de stages Découverte ou Formation. Un stage d'initiation est réussi lorsque les stagiaires demandent en partant comment ils peuvent pratiquer la spéléo près de chez eux... vous avez désormais les moyens de les orienter de façon concrète !

Nous remercions les responsables de clubs qui ont pris la peine de répondre, positivement ou négativement, à cette enquête.

CLUBS PRATIQUANT L'INITIATION

ID_NO1	NOM			CODPOS	VILLE	TELEPHONE
A75-008	GRESPA VI	4 PLACE JUSSIEU	ASS. SPORTIVE PARIS VI	75252	PARIS CEDEX 5	01-44-27-39-37
A75-009	SPELEO CLUB DE PARIS - CAF	24 AV. DE LAUMIERE		75019	PARIS	01-42-02-75-94
A75-183	G S PLONGEE DU CCDF	218 BLD ST GERMAIN		75007	PARIS	01-43-79-79-45
A78-002	C.H.A.O.S.	C/ J-P- MAYOLLE	1410 RUE J. REGNIER	78370	PLAISIR	01-34-81-02-59
A78-006	GROUPE SPELEO MARTEL	SEC. DE L ASMATRACOM	R. J-P TIMBAUD	78392	BOIS D'ARCY CEDEX	01-34-60-70-30
A78-013	SPELEO CLUB DE PLAISIR	MAIRIE DE PLAISIR		78370	PLAISIR	
A91-002	S C CATAPHILES INDEPENDANTS	3 RUE A. FOUURIER		91560	CROSNE	01-69-48-83-90
A91-006	SPELEO CLUB CHILLY-MAZARIN	M.J.C.	18 RUE P. MENDES- FRANCE	91380	CHILLY MAZARIN	01-69-09-01-87
A91-007	SPELEO CLUB DE LONGJUMEAU	C/O MR ALFOLDI	2 RUE MAURICE	91160	LONGJUMEAU	01-64-48-65-93
A91-013	SPELEO CLUB EPINAY/ORGE	9 RUE DU COQ A L HUY		91360	EPINAY/ORGE	01-69-34-81-50
A91-150	A.D.M.S.	17 AVENUE GAMBETTA		91130	RIS ORANGIS	01-69-06-82-20
A91-212	S G CAMIS	C.E. I.B.M.	224 BOULEVARD KENNEDY	91102	CORBEIL ESSONNES	01-64-93-85-86
A92-011	A S THOMSON SECTION SPELEO	THOMSON C.S.F.	66 RUE FOSSE BLANC	92231	GENNEVILLIERS	01-46-13-27-93
A92-023	ABIMES	4 AVENUE J. BOUIN		92130	ISSY LES MOULINEAUX	01-46-38-17-66
A92-028	G S DES HAUTS DE SEINE	71F RUE DU PAVE BLANC		92140	CLAMART	01-45-37-08-43
A92-211	TERRE ET EAU	12 PAUL DEROULEDE		92270	BOIS COLOMBES	01-42-42-68-42
A93-003	SPELEO CLUB DES 4 JEUDIS	12 PL. DE LA RESISTANCE		93200	SAINT DENIS	01-69-46-13-66
A93-276	GROUPE SPELEO MONTREUIL	12 RUE ROBERT LEGROS		93100	MONTREUIL	01-48-57-07-22
A93-357	SPELEO CLUB ROSNEEN	17BIS RUE GALLIENI		93110	ROSNY SOUS BOIS	01-48-71-07-22
A93-372	CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	SECTION SPELEO	SQUARE STALINGRAD	93300	AUBERVILLIERS	01-48-33-94-72
A94-009	U S FONTENAYSIENNE SECT SPELEO	40BIS RUE DE ROSNY		94120	FONTENAY SOUS BOIS	01-48-75-52-17
A97-003	SPORTS NATURE CARAIBES	C/O LEVEL PRODUCTIONS	20 RUE DE LA CHAPELLE	97122	JARRY BAIE MAHAULT	
B21-191	S C DE POMMARD	CYROT OLIVIER	ROUTE D AUTUN	21630	POMMARD	03-80-24-93-07
B58-003	G R E S N	23 RUE DE LA PIQUE		58000	NEVERS	03-86-36-33-27
B71-155	S C ARGILON	LES LARDS		71170	ST IGNY DE ROCHE	03-85-26-37-97
B71-189	S C LOUHANNAIS	LES SABLES		71500	BRANGES	03-85-75-49-67
B89-036	SPELEO CLUB DE CHABLIS	ECOLE MATERNELLE	23 RUE DE CAROUGE	89144	LIGNY LE CHATEL	
C01-001	S C BELLEY BAS BUGEY	C/O KRESEY DUPONT ODILE	BROGNIN ST GERMAIN	01300	BELLEY	04-75-81-44-63
C01-002	GROUPE SPELEO DE BOURG	MAISON DES SOCIETES	BOULEVARD I. JOLIOT CURIE	01000	BOURG EN BRESSE	04-74-22-17-77
C01-006	CASCAD	4 RUE PRESIDENT KENNEDY		01100	OYONNAX	04-74-81-89-32
C01-009	SPELEO CLUB MJC DE BELLEGARDE	CENTRE JEAN VILAR	SECT. SPELEO	01200	BELLÉGARDE SUR VALSERINE	04-50-56-05-92
C01-011	SPELEO CLUB DE NANTUA	1 RUE FONTAINE ST AMAND		01130	NANTUA	04-74-75-17-38
C07-002	SPELEO CLUB D AUBENAS	C/O SAUZEAT RAPHAEL	PLACE DE LA MAIRIE	07200	ST SERVIN	04-75-93-04-39
C07-004	SPELEO CLUB SAINT MARCELLOIS	GROUARD ERIC LE CREUX DE BOULE	ST JUST D ARDECHE	07700	BOURG SAINT ANDEOL	04-75-98-72-52
C07-005	GROUPE SPELEOLOGIQUE LES VANS	S/C KLEINMANN	RUE DROITE	07140	LES VANS	04-75-37-38-45
C07-006	ASSOCIATION SPELEO PRIVADOISE	MAISON DES ASSOCIATIONS	2 PLACE DE RECOLLETS	07000	PRIVAS	
C07-011	GROUPE SPELEO BIDON	MAIRIE DE BIDON		07700	BIDON	04-75-04-08-79
C26-004	SPELEO CLUB MOTTOIS	GRANDE RUE		26470	LA MOTTE CHALANCON	
C26-005	C H V	C/O BERTHET MICHEL	MAIRIE DE VASSIEUX	26420	VASSIEUX EN VERCORS	04-75-48-28-11

C26-007	GROUPE SPELEO VALENTINOIS	12 COTE ST MARTIN		26000	VALENCE	04-75-42-84-07
C26-012	SPELEO CLUB D'U DAHUT	QUARTIER JUANON		26120	MONTMEYRAN	04-75-72-36-40
C38-001	LES FURETS JAUNES DE SEYSSINS	14BIS RUE DE LA PAIX		38180	SEYSSINS	04-76-27-16-29
C38-009	CLUB CANYONS ET CASCADES	7 RUE DU RACHAIS		38240	MEYLAN	04-76-46-61-22
C38-010	SPELEO CLUB DE GRENOBLE	3 RUE DU VIEUX TEMPLE		38000	GRENOBLE	
C38-021	SPELEO CLUB MJC TULLINS	PARC MUNICIPAL	BP 53	38210	TULLINS	04-76-07-04-78
C42-002	SPELEO CLUB DES OREILLARDS	7 PLACE DE SAVOIE		42400	SAINT CHAMOND	04-77-73-28-74
C42-003	CESAME (ROCHE LA MOLIERE)	LE CHATEAU	RUE VICTOR HUGO	42230	ROCHE LA MOLIERE	04-78-93-85-23
C42-004	SPELECHEF	C/O BESACIER PHILIPPE	504 ROUTE D OUCHES	42153	RIORGES	04-77-67-30-60
C69-001	GROUPE SPELEO VULCAIN	C/O COMTE PATRICK	11 RUE DE LA VIEILLE FERME	69380	BELMONT	04-78-43-78-01
C69-005	URSUS	41 AV. AQUEDUCS DE BEAUNANT		69600	OULLINS	04-78-50-69-19
C69-006	CLAN SPELEO DU TROGLODYTE	18 RUE VIOLET		69008	LYON	
C69-011	GROUPE SPELEO LES DOLOMITES	GOUTTE VIGNOLE	SAINTE LOUP	69490	PONTCHARRA SUR TURDINE	
C69-013	C S M R	B P 99		69140	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	04-78-88-39-29
C69-014	GROUPE ULYSSE SPELEO	26 RUE DE LA PERLE		69500	BRON	04-78-97-30-08
C69-020	GR EXPLO SPELEO ASS SPORT S P	SENOT LAURENT	96 RUE DU DUPHINE	69800	ST PRIEST	
C69-022	GROUPE SPELEO DARDILLY	5 PLACE GENERAL BROSSET		69570	DARDILLY	04-78-47-41-52
C73-004	SECTION SPELEO CAF ALBERTVILLE	SALLE DE MAISTRE	4 ROUTE DE PALUD	73200	ALBERTVILLE	04-79-32-10-49
C74-001	SPELEO CLUB D'ANNECY	CHEMIN PRIVE	26 RUE DE LA PLAINE	74000	ANNECY	04-50-23-73-12
C74-004	SPELEO CLUB DES MEMISES	C/O S. ROCH	CHEZ LES VESINS THOLLON	74500	EVIAN	
C74-005	GROUPE SPELEO GAILLARD	CHEZ DURDILLY MARC	CHAFFEMARANDE	74250	VIUZ EN SALLAZ	
D05-001	SPELEO CLUB ALPIN GAP	CHEZ P. BERTOCHIO- LE PANORAMIC	ENT. C 34 CH. DU CLAIR LOGIS	05000	GAP	04-92-53-59-03
D05-004	LE CHOURUM	CAFE DU COMMERCE	6 BLD GAMBETTA	05400	VEYNES	04-92-58-00-22
D13-006	ASSOCIATION SPORT ET NATURE	B.P. 23		13741	VITROLLES CEDEX	04-42-89-60-41
D13-015	SUD EVASION	LES AIGUES DOUCES M 20		13110	PORT DE BOUC	04-42-35-15-55
D13-060	GROUPE SPELEO DE PROVENCE	8 BLD DE L INDEPENDANCE		13012	MARSEILLE	04-91-66-77-21
D13-072	G S EXCURSIONNISTES MARSEILLE	16 RUE DE LA ROTONDE		13001	MARSEILLE	04-91-84-75-52
D13-143	CAF AIX SECTION SPELEO	1 RUE EMILE TAVAN		13100	AIX EN PROVENCE	04-42-27-85-65
D13-177	S C EUROCOPTER FRANCE (SCAM)	LAC SECT. SPELEO	B.P. 13 EUROCOPTER FRANCE	13725	MARIGNANE CEDEX	
D13-362	CAF S C MARSEILLE	12 FORT NOTRE DAME		13007	MARSEILLE	04-42-03-44-82
D13-458	SPELEOLUS	RUE BELLE FONT	LES REMPARTS	13920	ST MITRES	04-42-43-14-05
D84-001	GRISLI (SECTION SPELEO)	MAISON CULTURE ET ASSOCIATIONS	167 RUE RESINIS	84120	PERTUIS	
D84-004	S.C DE BOLLENE	C/O GRANIER J-P	25 RUE JEAN RENOIR	84500	BOLLENE	04-90-30-14-29
D84-065	STE SPELEO FONTAINE VAUCLUSE	376 RUE JOLIOT CURIE		84370	VEDENE	04-90-31-01-14
D84-071	LI DARBOUN SPELEO	M.J.C. B.P. 40	157 AVENUE DU GAL DE GAULLE	84302	CAVAILLON CEDEX	04-90-71-65-33
E11-195	S C DE L'AUDE	MARSOL P. CHEMIN MARAGON		11570	CAZILHAC	04-68-79-63-04
E30-002	ASS SPELEO DE BARJAC	BRAHIC R.	CABILLAC	30430	ST PRIVAT DE CHAMPCLOS	04-66-24-52-71
E30-006	GROUPE UZETIEN DE SPELEOLOGIE	MAIRE D UZES		30700	UZES	04-66-84-32-83
E30-008	ESPACE BREANAIS (SPELEO)	MAIRIE DE BREAU		30120	BREAU	04-67-81-04-93
E30-083	ASS SPELEO CIGALOISE	MAS GUINET	SERRE ALAIN	30460	LASALLE	04-66-77-66-59
E30-502	BIOTAUPE	ARNAUD G.	CHEMIN DE MONTAGNETTE	30500	ST AMBROIX	04-66-24-10-70
E34-001	GROUPE ANIANAIS SPELEO	4 AVENUE DE ST GUILHEM		34150	ANIANE	
E34-004	ASPTT MONTAGNE GROUPE SPELEO	CENTRE A.S.P.T.T.	230 RTE DE VAUGUIERES BP 1063	34007	MONTPELLIER CEDEX	04-67-64-60-05
E34-008	SPELEO CLUB FELINES MINERVOIS	ZANCA JEAN	LABEOURADOU	34210	FELINES MINERVOIS	04-68-91-41-68
E34-009	ASS SPELEO DES MONTS D ORB	CHEMIN DU LOUDERO		34600	BEDARIEUX	04-67-95-03-29
E34-012	SC DES HAUTES GARRIGUES	CHEZ DUPIN MICHEL	LE FORT	34380	VIOLS LE FORT	04-67-55-09-52
E34-074	G S MONTPEYROUX	LES DOUCHES		34150	MONTPEYROUX	
E34-088	G S GANGEAIS	MR SPENLE ALAIN	CHAMP LONG	34190	LAROQUE	04-67-73-69-96
E34-092	GS LUNEL VIEL LES TAUPES	118 RUE DES MAGNOLIAS		3440	LUNEL VIEL	
E34-146	S C ALPIN LANGUEDOCIEN	6 RUE DE LA POESIE		34000	MONTPELLIER	04-67-02-05-30
E34-197	SC MONTAGNE NOIRE ESPINOUBE	AVENUE D OCCITANIE		34220	COURNIOU	04-63-98-91-21

E34-265	S C TEYRANNAIS	3 RUE DE LA MER	34820	TEYRAN	04-67-87-03-83	
E34-364	C.L.P.A.	9 RUE DE LA POESIE	34000	MONTPELLIER	04-67-58-05-52	
E34-365	C S DE LAURET	J-P. MAFFEI	34170	CASTELNAU LE LEZ	04-67-79-81-44	
E34-379	CTRE RECH ET DOC MINERVOIS	SECTION SPELEO MARIE DE L OLONZAC	34210	OLONZAC	04-68-91-30-00	
E34-382	S C COURNONTERRAIS	42 RUE DES HUGUENOTS	34660	COURNONTERRAL	04-67-85-05-25	
E48-479	S C DE MONTPELLIER	CHEZ SALMON J-M.	34170	CASTELNAU LE LEZ		
E48-280	S C DE LA LOZERE	MAIRIE DE CHIRAC	48100	MARVEJOLS	04-66-32-77-14	
E66-086	CONFLENT SPELEO CLUB	4 TRAVERSEE DES FABRIQUES	66500	PRADES	04-68-96-51-58	
F09-001	GROUPE SPELEO DE FOIX	5 RUE DE MIRANDE	09210	FOIX	05-61-69-11-29	
F09-003	STE SPELEO ARIEGE PAYS D'OLME	CARON VIOLAINE	16 RUE DES AMANDIERS	66600	CASES DE PENE	04-68-38-92-33
F09-004	SPELEO CLUB DU HAUT SABARTHEZ	ROBERT GUINOT	2 AVENUE DE L EUROPE	09000	FOIX	05-61-02-95-19
F12-003	GROUPE SPELEOLOGIQUE NANTAIS	ARNAUD LESAGE	ST SAUVEUR DU LARZAC	12230	NANT	05-65-62-24-21
F12-015	ESPE 12	JEAN-PIERRE BOSCUS	LES CONDAMINES	12260	STE CROIX	05-65-45-11-71
F31-002	GROUPE SPELEO DES PYRENEES	STEPHANE BOYER	27 RUE DE LA DIGUE	31300	TOULOUSE	05-61-59-99-85
F31-011	SPELEO CLUB DU TARN ET GIROU	LUC VAN DER BORCHT	CHEMIN DE VAROULET	31340	VACQUIERS	05-61-84-09-95
F31-018	ASSOCIATION SPELEO DU CAGIRE	MURIEL MAESTRIERI	IZAUT L HOTEL	31160	IZAUT DE L'HOTEL	05-61-88-44-81
F31-021	CAVERNES MAGNETIQUES	PIERRE VENNARECCI	20 RUE JACQUES LAFFITE	31000	TOULOUSE	05-61-62-70-64
F32-001	SPELEO CLUB DE GASCOGNE	REMY BROUARD APT 28 RES. SUBERVIE	10 RUE CHATEAUDUN	32000	AUCH	05-62-05-28-92
F32-002	GR. AUSCITAINE DE SPELEOLOGIE	FREDERIC CHARMETANT	5 RUE DU TCHAD	31300	TOULOUSE	05-61-59-10-32
F46-015	MIERS	EMERIC BEAUCHERON	LA TREILLE	46120	ST COLOMBE	05-65-40-34-48
F65-004	GR.RECHER. ET ACTIVITE SPELEO	XAVIER DE MUYSER	20 ROUTE DE PAU	65100	LOURDES	05-62-94-54-02
F81-004	ARCHEO SPELEO CLUB ALBIGEOIS	SERGE PAPAILHAU	LE PIGEONNIER/ MAS DE BORIE	81000	ALBI	05-63-54-12-20
F81-009	ABIMES	ROBERT PHILIPPE	14 PLACE DU 19 MARS 62	81400	BLAYE LES MINES	05-63-36-96-24
F82-002	SOC SPELEO-ARCHEO. DE CAUSSADE	MICHEL SOULIER	5 RUE DE BOURDELLE	82300	CAUSSADE	05-63-65-13-80
G24-007	FLINTS	LE PRESBYTERE	REZ DE CHAUSSE	24120	CAMPAGNE	05-53-54-05-79
G24-168	GROUPE SPELEO DE LA VEZERE	MAIRIE		24290	MONTIGNAC SUR VEZERE	05-53-51-83-73
G24-176	SPELEO CLUB DE PERIGUEUX	91 REU LA GRANGE CHANCEL		24000	PERIGUEUX	05-53-81-76-18
G24-431	G 3 S	RUE SAINTE URSULE	AOL	24000	PERIGUEUX	
G33-002	E E D F GROUPE VAUBAN	TOUVENT		33390	BLAYE	05-57-42-37-55
G33-003	ASSOCIATION RESEAUX	16 D ARTIGUEMALE		33600	PESSAC	05-56-98-11-74
G47-097	S C DURAQUOIS	MR GANDIN	CHARBONNIER	47800	MIRAMONT	05-53-93-39-38
G47-199	G S QUERCY FUMEL	AVENUE DE BONAGUIL		47500	FUMEL	
G64-005	SPELEO CLUB BAUDREIX	14 RUE DES PYRENEES		64800	BAUDREIX	05-59-61-40-44
G64-007	MJC VALLEE D'ASPE	SECTION SPELEO	M.J.C. VALLEE D ASPE	64490	ETSAUT	05-59-34-88-98
G64-009	CIDEMS SECTION LAMINAK	19 BLD JEAN D AMOU		64100	BAYONNE	05-59-55-09-05
H35-111	G S DE RENNES	105 AVENUE DE ROCHESTER		35000	RENNES	
H44-001	SPELEO CLUB CHAPELAIN NANTES	LE PLEISSIS		44240	LA CHAPELLE /ERDRE	02-40-52-62-74
H44-222	CAF NANTES GS NANTAIS	SECTION SPELEO	14 RUE BATONNIER GUINAUDEAU	44000	NANTES	02-40-73-64-79
H72-112	GROUPE SPELEO MANCEAU	MAISON DES ASSOCIATIONS	4 RUE D ARCOLE	72040	LE MANS CEDEX	
H85-001	SPELEO CLUB VENDEE	MR GUILLOTEAU T.	3 ALLEE DU PATIS VERT	85190	VENANSAULT	02-51-07-36-14
J14-003	TROU DE L'ARC	CHEZ MARTIN PHILIPPE	4 RUE DU PUIITS DE ROME	14850	HEROUVILLETTE	02-31-72-13-27
J14-258	EQUIPE SPELEO HEROUVILLE	CHEZ MARC CHAUVEAU	931 BLD DES BELLES PORTES	14200	HEROUVILLE ST CLAIR	02-31-86-57-81
J27-002	GROUPE SPELEO LOVERIEN	CHEZ BOULIER A.	21 VOIE DE LA POMMERAIE	27100	VAL DE REUIL	02-32-61-07-59
J76-002	MEANDRES	GAUTIER FRANCOIS	53 RUE GEORGES BRAQUE	76530	GRAND COURONNE	02-35-67-27-85
J76-114	GROUPE SPELEO DE LA MJC	MAISON DES JEUNES B.P. 120		76330	NTR DAME DE GRAVENCHON	02-35-38-64-93
J76-118	GERSRIP	20 RUE VICTOR HUGO	M. GAUTIER A.	76000	ROUEN	02-35-89-49-89
J76-224	S C DU ROULE	B.P. 4	COURS DE L ANCIEN LYCEE	76290	MONTVILLIERS	02-35-48-46-54
K02-001	SPELEO CLUB DE L AISNE	M.J.C. DE LAON	RUE SERRURIER	02000	LAON	02-23-79-37-08
K08-121	G.S. ARDENNAIS	CHEZ PATRICK GENTIL	RES. STE CLAIRE BAT. A	08200	SEDAN	02-24-27-09-63
K08-121	G S ARDENNAIS	CHEZ PATRICK GENTIL	RESIDENCE STE CLAIRE BAT A	08200	SEDAN	02-24-27-09-33
K59-123	GROUPE SPELEO DE L'IDN	CITE SCIENTIFIQUE B.P. 48		59651	VILLENEUVE D'ASCQ	02-20-91-00-42

K59-125	LUC SPELEO G S B	180 AVENUE GASTON BERGER		59000	LILLE	02-20-58-91-91
K59-128	SPELEO CLUB DES FLANDRES	M.J.C. DE DUNKERQUE	43 RUE DR L. LEMAIRE	59140	DUNKERQUE	02-28-62-13-52
K60-481	COMPAGNONS NUIT MINERALE	15 RUE DU CLOS DE LA CHATELAINE		60300	SENLIS	02-44-53-10-44
L54-018	S.C.LUNEVILLE	14 ROUTE NATIONALE		54385	DOMEVRE EN HAYE	
L54-021	UNION SPELEO AUTONOME NANCY	CITE DES SPORTS NANCY THERMAL		54000	NANCY	03-83-27-01-93
L57-016	SECTION AUDUNOISE SPELEO	7 RUE CROIX MICHEL		57390	AUDUN LE TICHE	03-82-52-24-58
L88-024	ARAGONITE	47 COURTE TENERRE		88800	VITTEL	
M15-173	STE AURILLACOISE DE SPELEO	CHEZ MURAT PIERRE	LE PONT DU BEIX	15220	ROANNES ST MARY	04-71-62-85-41
M19-226	SPELEO CLUB DE TULLE	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF		19000	TULLE	04-55-20-21-27
M63-133	S C VERTAIZONNAIS	AVENUE DE LA GARE		63910	VERTAIZON	04-73-62-90-52
N18-001	GAZELEC SPELEO CLUB BELLEVILLE	B.P. 11		18240	LERE	02-48-54-51-19
N18-140	G S D AUBIGNY	16 RUE DE LA SOLOGNE		18700	AUBIGNY/NERE	02-48-58-28-43
N18-142	G R E S BOURGES	O.M.J.S.C. SECTION SPEELO	6 RUE CHARLES COCHET	18000	BOURGES	02-48-20-36-61
N28-137	GROUPE RECHERCHES SPELEO	10 RUE GEORGES BIZET		28200	CHATEAUDUN	02-37-45-58-11
N36-263	SPELEO CLUB DE VALENCAY	MAIRIE		36600	VALENCAY	02-54-00-13-39
N37-003	CAF TOURAINE (SECTION SPELEO)	PALAIS DES SPORTS	BLD DE LATTRE DE TASSIGNY	37000	TOURS	02-47-28-29-00
N37-004	CLUB RESURGENCES AVENS	11 RUE MOULIN POUGEAT		37160	DESCARTES	
N45-141	GROUPE SPELEO ORLEANAIS	MUSEE DES SCIENCES	2 RUE MARCEL PROUST	45000	ORLEANS	02-38-63-24-98
N45-272	GROUPE D'AMIS SPELEOLOGUES	CHEZ FRONT JEAN-LUC	110 RUE DU RAYON D OR	45560	SAINTE DENIS EN VAL	02-38-49-18-10
P25-005	JOYEUX NIPHARGUS	17 RUE DU STADE		25800	VALDAHON	
P25-007	G.S.F.S.	23 RUE DE SALINS		25330	BOLANDOZ	03-81-86-63-58
P25-009	G S DU DOUBS	Mr MEUTELET ERIC	1 RUE DE BESANCON	25410	SAINTE VIT	03-80-55-11-76
P25-010	G S MONTBELIARD	34 RUE DU GRAND CHENOIS		25200	MONTBELIARD	03-81-98-21-45
P25-013	G C P M	RUE DU TILLEUL		25660	MONTROND LE CHATEAU	03-81-86-71-78
P39-004	S C SAN CLAUDIEN	CHEZ JACQUIER FRANCOIS	25 RUE CURE MARQUIS	39170	ST LUPICIN	03-84-42-17-87
P39-008	G RECH SPELEO POLINOIS	RUE PRINCIPALE		39800	MIERY	03-84-37-08-79
P90-002	G S BELFORTAIN	1 RUE GAL JEANTET		90360	LA CHAPELLE S/ ROUGEM.	03-84-27-62-00
Q06-001	G.S.E.M.	11 RUE SAINT FRANCOIS DE PAULE		06300	NICE	04-93-13-24-06
Q06-008	SPELEO CLUB LAURENTIN	J-L. LOPEZ	18 RUE DU MARCHÉ	06140	VENCE	04-93-58-28-23
Q06-011	AZUR EXTREME	13 BOULEVARD FOCH		06600	ANTIBES	04-93-34-73-81
Q06-058	G S VENCOIS	245 IMPASSE LA FONTETE		06140	VENCE	04-93-58-13-75
Q83-001	ASSOCIATION SPELEO VALOISE	12 HAMEAU SAINTE ANNE		83143	LE VAL	04-94-86-31-12
Q83-006	SECTION SPELEO MATTHANIA	RAMEL J-L. - CH. DE LA RESSENCE	ENTREE C/LA PALASSE	83100	TOULON	04-94-61-47-74
Q83-007	ESCAPADE SECTION SPELEO	QUARTIER VALENSOL		83470	ST MAXIMIEN LA STE BAUME	04-94-59-75-04
Q83-010	LEI GARRI GREU	AGENCE DU CREDIT AGRICOL	DU BEAUSSET	83330	LE BEAUSSET	04-94-63-01-96
Q83-014	ASSOCIATION SPORTIVE SPELEO	547 ROUTE DE LA GARE		83110	SANARY SUR MER	04-94-07-66-96
Q83-016	ARAGONITE CLUB TOUCASSIN	MAIRIE DE SOLLIES- TOUCAS		83210	SOLLIES- TOUCAS	04-94-47-91-89
Q83-159	S C DE TOULON	CHEZ AVENEL JACQUAES	109 AVENUE EDOUARD HERRIOT	83200	TOULON	04-94-20-61-25
R67-001	S C DE STRASBOURG	SCHAEFFER CLAUDE	20 RUE DU NIDECK	67000	STRASBOURG	03-88-75-17-40
R68-003	S C D'SCHARNIER	49 RUE BERGHEIM		68150	RIBEAUVILLE	03-89-73-20-00
R68-006	G S ALSACE	J-M. WALTER	1 RUE DES LILAS	68700	ASPACH LE BAS	03-89-48-79-56
R68-007	MAMMOUTH SPELEO CLUB	ZIMMERMANN FRANCIS	7 RUE DE SOPPE LE HAUT	68781	SENTHEIM	03-89-82-83-10
S16-003	SPELEO DECOUVERTE MANSLOISE	LA MAIRIE		16230	MANSLE	05-45-30-30-69
S16-108	A R S LA ROCHEFOUCAULD	CHEZ MR FERSING GERARD	LA MIRANDE RANCOGNE	16110	LA ROCHEFOUCAULD	05-45-63-54-21
S16-200	GROUPE SPELEO 16	5 PLACE SAINT MATIAL		16000	ANGOULEME	05-45-60-80-09
S17-485	S C SAINTAIS	DOREZ DOMINIQUE	30 QUAI DES ROCHES	17000	SAINTE	05-49-91-51-40
S79-251	SECTION SPELEO CAF DE NIORT	MAURIN MICHEL	59 RUE DU CHATEAU DRIGUET	79180	CHAURAY	05-49-08-24-79
S79-460	SPIT CLUB ST MAIXENTAIS	CHEZ THIERRY BRUNET	11 RUE DES ROSIERS	79200	POMPAIRE	05-49-64-10-60
S86-001	CENTRE DE PLEIN AIR LATHUS	M.J.C. SECTION SPELEO	LA VOULZIE	86390	LATHUS	05-49-91-87-12
S86-169	S C CHATELLERAUDAIS	CHEZ MASSON MICHEL	85 RUE ROBERT GAILLARD	86100	CHATELLERAULT	05-49-21-71-97
S86-170	S C POITEVIN	CHEZ PAUL BRUNO	38 RUE DE L HERMITAGE	86580	BIARD	05-49-52-69-98